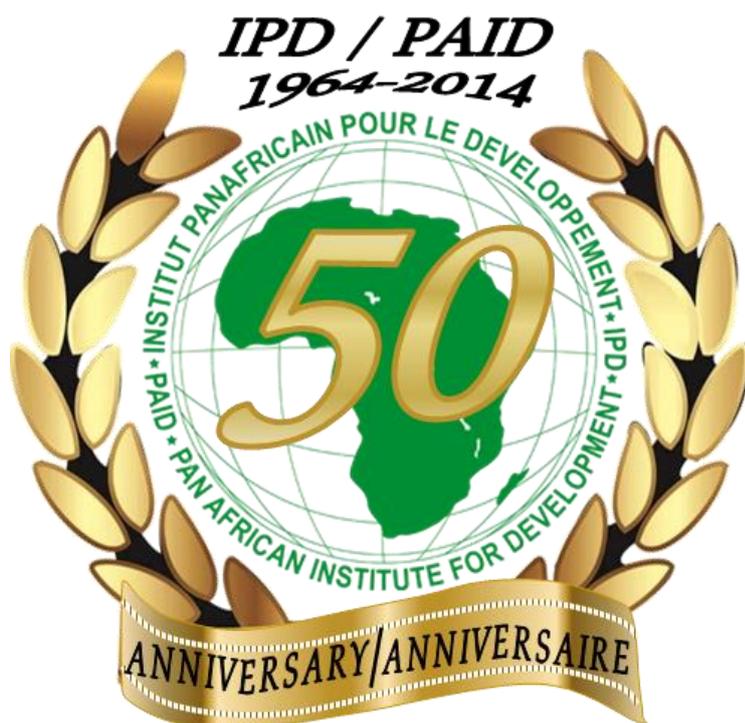


2016

DECLARATION DE OUAGADOUGOU



Institut panafricain pour le
développement

IPD

01/03/2016

Sommaire

I- Contexte

II- Les défis de l'Afrique au 21^{ème} siècle

III- L'IPD, la meilleure expertise pour le développement de l'Afrique : une vision

Domaines d'activité de l'IPD

L'IPD a fait le choix du développement durable : de quoi s'agit-il ?

L'IPD doit annoncer un certain nombre de choix stratégiques

Développement agricole (priorité à l'entreprise familiale vs. l'agrobusiness)

Énergies (fossile, nucléaire, renouvelable) : quel équilibre ?

Commerce, actuellement dominé (Afrique 7% des flux mondiaux, commerce sud/sud à valoriser)

IV- Réponses de l'IPD

La formation : choix de formation professionnelle, utilitaire, pour des cadres de terrain (l'emploi : l'IPD a choisi les petites entreprises (informel, familial))

La recherche

L'appui/conseil

V- Lignes essentielles pour la mise en œuvre de ce nouveau paradigme

Objectifs de ce nouveau paradigme

Orientations pour le Plan d'action stratégique 2017 - 2022

I- CONTEXTE

Dans un contexte où, bon nombre des économies du continent sont en pleine croissance, à l'exception des principales (Afrique du sud, Nigéria en 2015) et malgré une réelle volonté politique de promouvoir la coopération sud/sud, le niveau de vie des populations africaines demeure relativement bas.

En effet, l'évolution de la consommation diffère selon que les pays sont exportateurs ou importateurs de pétrole. Chez les premiers, la croissance de la consommation des ménages a ralenti dans la mesure où les coupes opérées dans les subventions afin d'atténuer les pressions budgétaires ont entraîné une hausse des coûts du carburant. Le pouvoir d'achat des ménages a également fléchi en raison de la faiblesse des monnaies, celle-ci ayant eu pour conséquence de faire augmenter le coût des importations dans les monnaies locales.

À l'inverse, on a anticipé que la baisse des prix pétroliers devait entraîner une baisse de l'inflation dans les pays importateurs, ce qui a eu pour effet de renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs et de soutenir la demande intérieure. Un effet qui a pu toutefois être en partie neutralisé par la dépréciation monétaire et son incidence sur le niveau des prix.

Les banques et les multinationales continuent à exercer leur emprise traditionnelle sur les pays africains, hypothéquant ainsi l'avenir du continent. Par ailleurs, les soulèvements populaires et l'instabilité politique sont légion dans plusieurs pays d'Afrique à l'instar du Burkina Faso, de la RCA, du Congo... à ceux-ci s'ajoute la montée en puissance du terrorisme qui déstabilise tout le continent et réduit à néant tous ses efforts de développement.

Le montant des transferts d'argent des migrants à destination de l'Afrique subsaharienne a ralenti en 2015, sous l'effet notamment de l'appréciation du dollar. Il devrait grimper à nouveau progressivement en 2016-17. (BAD, 2015). Quant aux investissements directs étrangers, ils ne devraient guère contribuer à la croissance en raison du ralentissement

des investissements chinois et du bas niveau des prix des produits de base.

Dans les pays exportateurs de pétrole, la situation budgétaire est restée tendue tout au long de l'année 2015.

Les perspectives économiques de la région continuent d'être exposées à des risques de révision à la baisse. Les principales menaces endogènes qui ont pesé sur l'Afrique en 2015 relevaient de facteurs politiques, avec la tenue d'élections dans un certain nombre de pays alors que d'autres sont le théâtre de mouvements insurrectionnels ou terroristes.

En outre, la précarité des systèmes de santé demeure préoccupante.

L'épidémie d'Ebola a démontré l'urgence de disposer de systèmes sanitaires plus efficaces, mieux financés et plus résilients sur le continent, afin d'enrayer les maladies contagieuses comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, pour ne citer que celles-là.

Le développement de services de santé de base de qualité fait toujours partie des priorités.

Sur le plan extérieur, les risques ont multiples visages ; un ralentissement plus marqué que prévu en Chine, la poursuite de l'effondrement des cours du baril, un coup d'arrêt à la reprise en Europe ou une brusque détérioration de la liquidité mondiale constituent les principaux risques.

La forte hausse des investissements publics dans les infrastructures, l'augmentation de la production agricole ainsi que le développement des services dans les domaines du commerce, des télécommunications, des transports et de la finance continuent de booster la croissance depuis les vingt dernières années. Cette reprise de la croissance est attendue en dépit d'une conjoncture marquée par la baisse du prix des matières premières et des investissements directs étrangers liée au ralentissement de l'économie mondiale.

Le rapport de la BAD de 2014 souligne que le prix des matières premières n'en demeure pas moins un facteur essentiel pour les perspectives économiques du continent: "Les matières premières représentent toujours les trois quart des exportations totales de biens de l'Afrique subsaharienne et la part des cinq premiers exportateurs de la région dans le volume total des exportations a atteint 60% en 2013 contre 41% en 1995. »

*« L’Afrique devrait rester, selon nos prévisions, l’une des trois régions du monde à la croissance la plus rapide et devrait poursuivre sur la lancée de ces 20 dernières années, marquées par une croissance ininterrompue », a indiqué **Francisco Ferreira, économiste en chef pour la Région Afrique de la Banque mondiale.** « Parmi les risques à anticiper figurent la hausse des déficits publics dans de nombreux pays, les répercussions économiques liées aux activités de groupes terroristes tels que Boko Haram et Al Shabab et de manière plus urgente l’épidémie Ebola qui s’est abattue sur l’Afrique de l’Ouest ».*

Pour ce qui est des tendances, des problèmes structurels et le manque de confiance des investisseurs ont considérablement ralenti la croissance en Afrique du Sud, deuxième économie du sous-continent. L’économie sud-africaine affichait un timide taux de croissance de 1% au deuxième trimestre 2014 en glissement annuel, son niveau le plus faible depuis la crise financière de 2009. L’activité économique s’est au contraire renforcée au Nigeria, la première économie de la région. Le PIB y est passé de 6,2% au premier trimestre 2014 à 6,5% au deuxième trimestre 2014 en glissement annuel.

La croissance est restée soutenue dans beaucoup de pays à faible revenu tels que la Côte d’Ivoire, l’Éthiopie, la Mozambique et la Tanzanie. En Côte d’Ivoire, par exemple, l’importante augmentation de la production de cacao et de riz a stimulé le secteur agricole et contribué à soutenir la forte croissance économique du pays. L’agriculture et les investissements publics (en particulier dans les infrastructures) continuent de booster l’économie éthiopienne.

Les taux d’inflation ont progressivement augmenté dans un certain nombre de pays. On constate un pic d’inflation dans les pays en voie d’émergence qui ont connu aussi une forte dépréciation monétaire, en particulier le Ghana. Pour quelques pays tels que le Ghana et la Zambie, la situation des finances publiques demeure fragile en raison de l’augmentation des dépenses courantes, tirées par une augmentation des salaires, et dans certains cas, de recettes plus faibles que celles attendues. Par ailleurs, les déficits publics importants réduisent la capacité des pays à répondre à des chocs exogènes, en diminuant leur réserve budgétaire.

Le continent s’industrialise peu, passant ainsi à côté d’un facteur essentiel de croissance et d’emploi. Ce qui fait de l’extraction de ressources naturelles et du secteur des services les principaux qui soutiennent la croissance africaine (BAD 2015). La contribution de la production industrielle et agricole à la croissance baisse, alors même que

la plupart des travailleurs et 80% des populations les plus démunies tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture vivrière.

«Les économies africaines ont été transformées par près de deux décennies de forte croissance, mais les évolutions structurelles n'ont pas été au rendez-vous. La majorité des emplois en Afrique restent agricoles, même si les services progressent fortement, à l'inverse du secteur industriel et manufacturier » indique Punam Chuhan-Pole¹.

Cet auteur précise qu'entre 1996 et 2001 la croissance par habitant dans les services s'est élevée à 2,6% en moyenne, contre 0,9% dans l'agriculture et 1,7% dans l'industrie. Elle ajoute que le modèle de croissance et de transformation économique de l'Afrique a un impact important sur la réduction de la pauvreté, qu'ainsi, il convient d'augmenter la productivité agricole et d'encourager la diversification des revenus dans les zones rurales (en libérant une partie de la main d'œuvre agricole) conduit à des transformations structurelles susceptibles de réduire la pauvreté.

Le développement des économies locales et des emplois en zone rurale appelle davantage d'investissements publics, afin d'améliorer l'offre de biens et services dans les secteurs de l'éducation, la santé, le transport, l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En effet, l'industrie manufacturière n'est pas la panacée, probablement ce qui justifie que l'Afrique n'a jusqu'ici pas réussi à développer sa base industrielle. Pourtant, l'ensemble des secteurs tireraient parti de meilleurs fondamentaux :

- climat des affaires favorable ;
- stabilité macroéconomique ;
- accès à une énergie fiable et bon marché ;
- transports moins coûteux ;
- main d'œuvre plus qualifiée.

Par ailleurs, le soutien de la Banque mondiale en Afrique s'est considérablement accru au cours des deux dernières années. En effet, pour le compte de l'année 2014, elle a renforcé son engagement en faveur de l'Afrique en finançant 160 projets au cours de cette année fiscale, pour un total de 10,6 milliards de dollars. Cet effort comprend un montant

¹ Elle est économiste principale à la Banque mondiale et coauteur de la publication : « La bonne nouvelle, c'est qu'en Afrique la croissance de l'agriculture et des services a davantage contribué à réduire la pauvreté que la croissance de l'industrie. Dans le reste du monde, on constate, en revanche, une plus forte contribution de l'industrie et des services à la baisse de la pauvreté. » Source : Rapport de la Banque Mondiale 2015.

record de 10,2 milliards de dollars de prêts à taux zéro et de dons, accordés par l'Association internationale de développement (IDA), un record dans l'histoire de la Banque mondiale. Malgré ces efforts observés çà et là, l'Afrique est loin d'être sortie d'affaire. Car, elle continue à faire face à de nombreux défis.

II- LES DEFIS DE L'AFRIQUE

Après plus de cinquante ans d'indépendance, l'Afrique tarde toujours à prendre son envol. Même si l'on peut se féliciter de que la croissance économique en Afrique se soit améliorée depuis le milieu des années 90, elle demeure toutefois encore tributaire des exportations des produits primaires et du pétrole. Or, sur le plan mondial, la part de l'Afrique dans les échanges des produits manufacturés reste insignifiante (0,7%). Car, elle fait encore face à un nombre important de défis qu'elle tarde à surmonter pour cesser d'être cet « éternel assisté » et occuper la place qui lui échoit dans le monde entier, elle qui est perçue à tort ou à raison, comme l'avenir du monde. En effet, l'industrialisation, toujours pas diversifiée, tarde à démarrer, tout comme l'agriculture demeure peu productive et peu performante (CEA, 2011).

Pourtant, si la vision pour l'Afrique en 2063 est bien celle d'une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* » (U.A., 2014), cela veut dire aussi qu'il faille savoir s'arrêter un instant en effet pour faire une introspection et, comme pour toute organisation, en vue de prendre appui sur ses faiblesses pour mieux rebondir. La méthodologie adoptée se veut dès lors simple, avec à chaque fois, un essai de contextualisation et une identification préalable des défis de l'Afrique, de leurs enjeux et, plus loin, ce que pourrait être considéré comme un début de réponse de l'IPD.

La présente déclaration n'est pas, loin s'en faut, une réponse à tous les défis actuels de l'Afrique. Mais elle se veut un moment de réflexion sur lesdits défis, pour refonder la stratégie de développement de l'Afrique proposée par l'IPD depuis sa création il y a déjà plus de cinquante ans. En effet, cette préoccupation de repenser le développement de l'Afrique par les africains et pour les africains se fait désormais de plus en plus jour chez la plupart des citoyens, chaque fois qu'est évoquée la question du développement du continent. Et, comme l'observait fort justement A. Comte, parce qu'il « *faut savoir pour prévoir. Prévoir pour pouvoir et pouvoir pour agir* », à travers les réflexions qu'elle recense, la présente déclaration voudrait ensuite proposer un débat sur le développement de l'Afrique

avec des éléments de réponse qui pourraient participer de la plateforme future des actions de l'IPD.

Force nous est donné de constater que, malgré les énormes atouts et potentialités de ce « riche continent pauvre », l'Afrique reste confronté au cours de ce 21^{ème} siècle à un ensemble de défis, donc les plus importants sont :

- Défis de l'industrialisation ;
- l'agriculture et le développement rural ;
- les migrations et le développement ;
- Défis de l'emploi et de l'entreprenariat des jeunes ;
- Défis de la gestion durable des ressources naturelles ;
- les enjeux écologiques et la protection de l'environnement ;
- Défis de la négociation internationale et de la place de l'Afrique dans les échanges (commerce international) ;
- Défis de l'aide au développement : le financement du développement de l'Afrique ;
- la paix, la sécurité et le développement ;
- la décentralisation, la gouvernance et le développement local ;
- le développement des capacités de l'Afrique ;
- l'intégration régionale et la mondialisation ;
- l'urbanisation et la gestion des villes.

En effet, le continent africain est aujourd'hui confronté à de nombreux défis tels que nous l'avons présenté. Il convient dès à présent d'analyser successivement les enjeux et les défis qui s'imposent ainsi à l'Afrique.

II.1. Industrialisation de l'Afrique et développement

Dans le cadre de la quasi-totalité des débats sur les freins au développement de l'Afrique, la question de la non industrialisation de l'Afrique revient presque toujours.

En effet, la part des exportations de l'Afrique est passée de 5,5% en 1975 à 2,5% en 2002. De même, en 2014 alors que les exportations mondiales augmentaient de 2,5%, celles de l'Afrique diminuaient, au même moment dans la même proportion (OMC, 2014). De plus, la part de la valeur ajoutée manufacturière du continent reste à 0,7%, contre 6,4% par exemple pour l'Amérique latine (sans le Mexique) (ONUDI, 2010). A peu d'exception près, aucun pays n'a connu la croissance sans s'industrialiser. Ceci a été le cas dans le processus de développement des « Vieux pays », comme dans celui des « NPI² » dans les années 80, et qui d'ailleurs auront été à l'origine de l'éclatement du « tiers-monde ». Et cela

² Nouveaux pays Industriels (ou les « sept dragons asiatiques »).

reste le cas avec les croissances récentes des « Economies émergentes » (BRIC'S,...).

Dans les pays à forte croissance, on trouve toujours un secteur manufacturier en progression rapide. Etant donné, par ailleurs, le poids des produits manufacturés dans les échanges, le parcours se fait donc de la croissance du secteur manufacturier à la croissance de l'économie tout entière et, non l'inverse (Essombè Edimo et CEA, 2011). Car, l'industrie demeure le secteur à plus forte productivité. Même si la croissance économique s'est améliorée en Afrique ces dernières années (en moyenne 5,2% en 2014 selon la Banque Mondiale), elle reste cependant encore tributaire de l'exportation des matières premières. Dans ce contexte, les différents enjeux qui se posent aujourd'hui à l'Afrique résident encore dans la nécessité :

- d'accélérer le développement économique et social du continent ;
- d'accroître la production manufacturière des pays africains ;
- d'augmenter la part des exportations industrielles de l'Afrique ;
- d'éradiquer la pauvreté en Afrique (**1^{er} ODD** et « **Aspiration 1 de l'Agenda 2063** de l'UA) ;
- d'augmenter la croissance et les échanges extérieurs des économies africaines (« **Aspiration 7 de l'Agenda 2063** de l'UA).

II.2. Agriculture et développement rural

L'agriculture est un secteur prioritaire en Afrique. Pourtant, sa mécanisation tarde toujours à arriver, en dépit des politiques mises en place par les dirigeants africains pour favoriser ce qu'ils considèrent comme une « *agriculture de deuxième génération* ». En effet, d'après les données disponibles, le monde comptera vraisemblablement environ 9 milliards d'habitants en 2050 dont 2 milliards en Afrique, contre 770 millions en 2005 (FAO, 2009). Même si le taux de croissance démographique africain (en moyenne, 2%) est inférieur à celui de la croissance économique (environ 5,5%), nourrir la population mondiale représentera à coup sûr un enjeu majeur et, particulièrement, pour l'Afrique. Cette dernière devra nourrir sa population sachant qu'aujourd'hui, 218 millions de personnes (soit 30% de la population africaine) souffriraient de la faim et de la malnutrition.

Dans le domaine spécifique de l'agriculture et du développement rural, l'Afrique aspire à une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée plus élevées. Ce qui permettrait alors de contribuer davantage à la prospérité nationale, à celle des agriculteurs et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique (**Agenda 2063**, 2015). Cette aspiration, fort légitime, demande à terme que soit relevé les défis suivants :

- une production agricole plus importante, et de meilleure qualité dans laquelle la femme et l'homme sont impliqués (accroissement de la production agricole tant de produits vivriers que des produits dits de rente, aussi bien dans les petites que dans les grandes exploitations) ;
- une production agricole « vendable » à l'extérieur et plus durable (production de qualité au moins égale à celle obtenue dans les pays occidentaux ayant l'avantage d'être biologique, notamment en facilitant l'accès au crédit et une meilleure organisation des agriculteurs) ;
- une plus grande technicité dans les pratiques agricoles (un accroissement de la productivité par l'accroissement des compétences et des qualifications dans les techniques culturales) ;
- une gestion durable des terres arables (accroissement de l'utilisation des engrais biologiques permettant de faire conserver à la terre tous ses

nutriments, afin de préserver un environnement naturel en pleine dégradation) ;

- un plus grand accès pour les agriculteurs aux marchés tant au niveau local qu'au niveau international ;
- un investissement plus important pour moderniser l'agriculture et la prise en compte de l'agriculture comme d'un secteur essentiel pour le développement de la part des gouvernants (facilitation de l'accès aux crédits) ;

Les défis transversaux, seront à cet égard :

- la production de l'énergie de manière continue et en quantité suffisante pour alimenter les zones rurales et urbaines de la même manière ;
- Un accent devra être mis sur les énergies renouvelables ;
- l'approvisionnement en eau potable des zones rurales ;
- la construction des infrastructures pour l'évacuation de la production agricole dans les zones rurales ;
- l'accès aux soins de santé de qualité au moins égale à celui des pays occidentaux, etc.

II.3. Paix, sécurité et développement

Plusieurs facteurs expliquent le retard du développement du continent africain, notamment les maladies, la pauvreté, l'analphabétisme, la faible industrialisation, le retard technologique sans oublier les attaques terroristes, les guerres et autres conflits armés. Depuis la décennie des indépendances, jusqu'à nos jours, l'Afrique est déchirée par les guerres fréquentes et meurtrières (guerres de libération du joug colonial, guerres civiles, guerres inter-états, guerres de religions, guerres liées aux terrorismes et autres formes de conflits).

Ainsi, durant la période précitée, près des $\frac{3}{4}$ des pays africains n'ont pas été épargnés par le fléau des guerres.

Ces conflits présentent des causes et origines diverses qu'on peut situer tant sur le plan interne que sur le plan externe. Au niveau strictement interne, on peut relever notamment :

- la lutte pour la conquête et la conservation du pouvoir ;
- l'absence de l'Etat de droit, de la démocratie et le non respect des droits de l'homme ;
- la rareté et la mauvaise répartition des richesses nationales ;
- le tribalisme, l'ethnisme, le favoritisme, le régionalisme, la non intégration du concept de citoyenneté, la corruption.... ;
- l'héritage colonial pour ce qui est des frontières artificielles des pays fixées suivant les intérêts des puissances coloniales ;
- La mal gouvernance ;
- Le chômage des jeunes, insuffisamment éduqués exposés au sous-emploi, malléables et perméables à toutes les idéologies obscurantistes (tribalisme, fanatisme religieux, terrorisme...).

Mais, vu sous un angle géostratégique, l'Afrique est aussi vulnérable aux guerres en raison de l'abondance de ses ressources naturelles (or, coltan, diamant, cobalt, pétrole, bois, cacao...), qui attisent les rivalités et les convoitises des puissances industrielles. A ce sujet, l'Union Africaine note dans son plan stratégique que « *les enjeux économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles ou stratégiques sont à la base des conflits, parfois avec le soutien des sources extérieures* ».

Les conséquences des guerres sur la vie sociale, économique, politique et culturelle des pays africains sont graves, nombreuses et multiformes :

- destruction des vies humaines, du tissu social et des biens matériels ;
- flux des réfugiés, déplacement des populations et promiscuité dans les camps des réfugiés ou des déplacés de guerres ;
- déscolarisation des jeunes dont l'avenir est hypothéqué ;
- propagation des maladies infectieuses (VIH/SIDA) ;
- faim et malnutrition des enfants entraînant la surmortalité infantile ;
- allocation prioritaires de ressources budgétaires à l'armement, au détriment des biens et services sociaux à la collectivité ;
- frein à la croissance économique ;
- ...

Loin d'être de simples concepts, la paix, la sécurité et le développement sont indissociables, c'est-à-dire, des réalités aux relations symétriques. Le développement est inconcevable sans la paix et la sécurité et, en même temps, il est le garant de ces deux piliers. Consciente de cette évidence, **l'Union Africaine** (UA) a pris l'initiative de mettre en place l'architecture africaine de paix et de sécurité (**AAPS**) pour sauvegarder la paix et la sécurité, facteurs du développement durable. L'AAPS, faut-il le rappeler, est un dispositif juridique, d'institutions et de processus de décisions régissant la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique. Ce dispositif est composé essentiellement du **Conseil de paix et de sécurité**, du **Groupe des sages**, de la **Force africaine de paix**, du **Fonds africain en attente** et du **Système continental d'alerte**. Les principes qui guident l'action du Conseil de paix et de sécurité sont les suivants :

- le règlement pacifique des différends et des conflits ;
- la réaction rapide aux situations de crises ;
- le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme ;
- l'interdépendance entre paix, sécurité et développement ;
- le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres ;
- la non ingérence d'un Etat membre dans les affaires d'un autre Etat membre ;
- l'égalité souveraine des Etats ;
- le respect des frontières héritées de la colonisation ;
- le « droit d'ingérence » reconnu à l'Union en cas de violation massive des droits de l'homme ou de menace à la paix.

II.4. Emploi des jeunes en Afrique

La population africaine est jeune et restera la plus jeune dans les prochaines décennies. Selon les prévisions des Nations Unies, l'âge moyen ici n'atteindra 21 ans qu'en 2035, et 24 ans en 2050, à comparer avec une médiane de 35 ans dans les autres régions du monde. Ces tendances démographiques suggèrent que le nombre de jeunes entrant dans la vie active en Afrique est appelé à augmenter. Toujours selon les Nations Unies, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans devrait atteindre 362 millions en 2050. Cette croissance démographique positionnera le continent comme producteur de réservoir mondial de personnes en âge de travailler, mais ceci présage aussi des défis importants dans la résolution de la crise de l'emploi des jeunes.

Ainsi, la situation actuelle des jeunes en Afrique est alarmante. Selon l'OIT (2015)³, il y aurait 74,5 millions de jeunes au chômage dans le monde, pour un taux de chômage de 13,1%, environ 3 fois le taux de chômage des adultes et qui, pour sa part, serait de 4,7 %. Et la situation n'est guère reluisante pour les jeunes travailleurs, dont plus de 228 millions restent pauvres. Malgré les forts taux de croissance enregistrés ces dernières années, l'Afrique enregistre 38 millions de jeunes au chômage, soit 60% des chômeurs du continent (Banque Mondiale 2014).

L'emploi informel demeure très répandu chez les jeunes, et la transition vers le travail décent est lente et difficile.

Les causes de ce problème sont multiples et toutes corrélées : peuvent ainsi être évoqués : une éducation lacunaire, un essor économique insuffisant et un problème d'adéquation entre la formation et les besoins sur le marché de l'emploi.

L'agenda 2063 de l'Union Africaine prévoit au niveau de sa 6^e aspiration⁴, la réduction du chômage des jeunes de 25% d'ici 2020, de 50% d'ici 2025 et de 90% d'ici 2050, ainsi que la réduction du taux de chômage dans les zones rurales de 50% d'ici 2030 et à zéro d'ici 2050.

Et pour relever ces défis, quelques actions sont déjà envisagées.

³Organisation Internationale du travail

⁴Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie notamment sur le potentiel qu'offrent les jeunes et les femmes.

Ainsi, en 2012, lors de la 101^e Conférence Internationale du Travail, et dans le but de lutter contre la crise de l'emploi des jeunes, l'OIT a lancé un appel à l'action identifiant cinq domaines politiques clés nécessitant les efforts de tous et ciblant tous les jeunes également. Il s'agit de :

- la politique macroéconomique ;
- la politique du marché du travail ;
- l'éducation et la formation ;
- l'entrepreneuriat et l'auto-emploi ;
- le droit des jeunes au travail.

En droite ligne avec cet appel à l'action, et suite à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a adopté aujourd'hui une « Initiative Mondiale pour des Emplois Décents pour les Jeunes », qui vise à renforcer l'action en faveur de l'emploi de ces derniers. Cette initiative propose ainsi :

- d'engager les partenaire-clés et les dirigeants mondiaux dans une action politique de haut niveau sur l'emploi des jeunes ;
- d'étendre et d'amplifier les interventions adaptées au contexte au niveau national et régional en faveur de l'emploi des jeunes ;
- de mutualiser l'expertise disponible, de renforcer les connaissances sur ce qui marche en matière d'emploi des jeunes ;
- d'exploiter les ressources des institutions en place et de mobiliser des moyens supplémentaires.

Tant économiquement que socialement, l'Afrique aura avantage à orienter l'énergie de sa population active vers les emplois plus productifs. Les secteurs manufacturiers orientés vers l'exportation seraient une source dynamique d'emplois salariés. Comme déjà préconisé par le rapport du forum pour le développement en Afrique, la solution ici se trouverait dans l'adéquation entre l'offre de formation et l'offre d'emplois. Par ailleurs, la création intensive des emplois jeunes devrait être propulsée par l'accroissement des petites exploitations agricoles, voire par l'industrialisation, notamment dans le domaine agroalimentaire et des technologies de l'information, et enfin par la création d'entreprises individuelles se regroupant ensuite par centre d'intérêts.

II.5. Financement du développement de l'Afrique

En septembre 2015, la communauté internationale a adopté un nouvel agenda de développement pour les quinze prochaines années. L'agenda d'action d'Addis-Abeba nous engage sur la bonne voie pour mettre en œuvre les nouveaux objectifs de développement durable. Les besoins de financement pour le développement restent élevés. L'agenda post-2015, tout en incombant principalement aux Etats, nécessitera la mobilisation de toutes les sources de financement publiques, privées, nationales et internationales. L'aide publique au développement restera l'un des principaux moyens de mobilisation de ressources pour le financement de la mise en œuvre des objectifs du développement durable. L'Afrique devra explorer des sources de financement novatrices. En effet, le continent dispose d'un énorme potentiel de mobilisation des ressources domestiques pour mettre en œuvre ses programmes de développement. L'Afrique génère plus de US Dollars 520 Milliard de taxes intérieures annuellement. Elle gagne plus de US dollars 168 Milliards par an sur les minéraux et combustibles minéraux. Et compte plus de US Dollars 400 Milliards dans les réserves internationales. Cela démontre qu'avec de bonnes stratégies et de la bonne volonté, le continent peut davantage financer, par ses ressources propres, son développement durable inclusif. Notons aussi que les autres formes de financement (internationales, bilatérales ou multi latérales comme les prêts non concessionnels, la coopération Sud-Sud et triangulaire, ou encore l'épargne des migrants, voire l'écotaxe ou la taxe carbone,...) demeurent jusqu'ici faiblement exploitées.

Les organisations sous-régionales africaines ont été subdivisées en deux grands groupes. Il s'agit des communautés économiques régionales et des organisations d'intégration régionale.

Après une période de forte reprise, les recettes intérieures ont connu une légère baisse en Afrique en 2013, mais demeurent élevées. Elles sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008, elles ont connu une forte baisse en 2009, puis ont rapidement rebondi pour atteindre le montant historique de 582 milliards de dollars en 2012 (UA, 2014). En 2013, la baisse des prix des matières premières, qui a touché en premier lieu les exportateurs de pétrole, a quelque peu freiné cette progression spectaculaire, et les recettes intérieures sont retombées à 555 milliards, ce qui reste à ce jour le deuxième niveau le plus haut jamais atteint. Le nombre des pays dont

les recettes intérieures représentent moins de 15% du PIB s'est considérablement réduit. Ils ne sont actuellement plus que neuf.

Les questions de l'affectation des dépenses et de leur efficacité restent cependant d'actualité. Les entrées nettes totales de capitaux privés en Afrique ont atteint leur plus haut niveau depuis 2008, grâce à un regain de croissance en Afrique du Nord. Les entrées de capitaux privés ont quintuplé au cours des dix dernières années pour atteindre 82,2 milliards de dollars en 2013, et l'importance de l'investissement direct étranger en Afrique du Nord, en particulier en 2012 et 2013, témoigne d'un regain de confiance des investisseurs à l'égard de la région. Les envois de fonds des travailleurs étrangers ont étonnamment résisté en 2009 et ont continué de croître de 5% par an en moyenne pour atteindre 60,4 milliards de dollars en 2013, un montant en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente mais quatre fois supérieur aux niveaux de la décennie précédente. C'est en Afrique du Nord que les rapatriements de fonds ont connu la croissance la plus importante, tout comme les sorties légales de capitaux. Toutefois, l'Afrique a également connu d'importantes sorties illicites de capitaux, dont le montant annuel pour la période 2007-2011 est estimé entre 60 et 67 milliards de dollars.

L'aide publique au développement vers l'Afrique a diminué en 2012, puis à nouveau en 2013, et les engagements pris en 2005 n'ont toujours pas été honorés : bien qu'à l'échelle mondiale le volume de cette aide ait atteint un niveau inédit, l'aide affectée à l'Afrique est en baisse depuis 2011. Elle est passée à 47,7 milliards de dollars en 2012, puis à 45,5 milliards en 2013, ce qui est nettement en deçà de l'objectif fixé pour 2010 dans le cadre des engagements pris en 2005. Les progrès relatifs à la mise en œuvre des engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide ont été lents, et il faudra aller plus loin pour honorer, dans les délais convenus, les engagements pris à Busan au sujet du déliement, de la transparence et de la prévisibilité de l'aide.

Les modalités de gouvernance du Fonds vert pour le climat ont été définies, et les financements précoces accordés aux pays en développement via d'autres mécanismes ont atteint 35 milliards de dollars. Cependant, davantage d'actions concertées seront nécessaires pour garantir un financement adapté et pérenne de la lutte contre le changement climatique, et pour rationaliser et simplifier les mécanismes de financements.

En outre, l'accès de l'Afrique au financement carbone demeure marginal bien qu'il soit en augmentation. Les principales priorités sont les suivantes :

- Poursuivre les actions menées par les gouvernements des pays africains en vue d'augmenter les recettes intérieures, d'améliorer leur utilisation et d'attirer l'investissement local et étranger ;

- Amener la communauté internationale à mener des actions pour endiguer l'érosion des bases d'imposition et la perte de recettes fiscales qui en découle, notamment du fait de la manipulation des prix de transfert, et pour lutter contre les flux financiers illicites ;
- Amener les partenaires au développement à adopter des mesures visant à contrer le déclin de l'aide publique au développement en Afrique et à assurer le financement à plus long terme de la lutte contre le changement climatique au cours de la période de transition 2013-2020.

Les migrations apparaissent pour plusieurs jeunes africains comme étant une alternative contre le chômage généralisé des jeunes, voire la pauvreté en Afrique. Dans les forêts de Nador et de Selouane au Maroc, les migrants, notamment subsahariens, font l'objet de violations graves des droits de l'homme. 2% de la population camerounaise migrent pour les pays comme la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Nigéria, les Etats-Unis, le Congo, le Tchad, le Gabon, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume Uni⁵.

Certes, l'accès à l'espace Schengen des ressortissants africains relève des conventions de libre circulation des personnes, signées entre ces pays d'Europe et la plupart des pays d'Afrique, autour des années 90. Mais les choses ont changé, et « l'immigration choisie » est loin de répondre aux attentes de tous ceux qui veulent partir pour fuir la guerre, les injustices, les représailles du pouvoir politique de leur pays, le chômage, la pauvreté et voire la misère. Ainsi, plusieurs jeunes africains ne remplissant pas les conditions requises pour l'immigration choisie ont trouvé en l'immigration clandestine une alternative qu'ils qualifieraient de salvatrice. Pourtant, le danger que représente l'immigration clandestine n'est plus à démontrer de nos jours.

En effet, c'est au début des années 1992-1993 que l'on note une augmentation de vagues successives de migrations de jeunes Africains vers l'Europe. Au tournant de ces années, l'Afrique s'ouvre au pluralisme politique, couplé à l'ajustement structurel.

Mais à l'espoir de justice, de liberté et de démocratie suscité par cette ouverture se substituent, dès 1993, deux décennies de gouvernance autocratique et totalitaire avec son lot de violence, de persécutions et de guerres. Du Cameroun au Burkina Faso, du Zimbabwe en Ouganda, du Congo-Brazzaville au Togo, de la Centrafrique au Tchad, de la Gambie au Soudan, de la Somalie en Tunisie (pour ne citer que ces quelques exemples), la violence policière et militaire a fini par avoir raison des espoirs de ces populations.

Ce n'est donc pas seulement pour chercher de meilleures conditions économiques en Europe que les jeunes Africains traversent la Méditerranée à la nage et à bord d'embarcations de fortune, mais, essentiellement, pour survivre à l'injustice, à l'enfer des persécutions et aux exclusions dont ils sont victimes.

⁵ Mémoire de Master présenté par M. Théophile Armand FOPA DIESSE, sous le thème : « LA PRISE EN CHARGE DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE AU CAMEROUN » à l'IFORD EN 2011.

Cependant, le flux migratoires des africains vers les autres continents apporte une valeur ajoutée à l'économie du continent, car les envois de capitaux de ces pays vers le continent n'ont cessé de s'accroître depuis plus d'une décennie.

Cette valeur ajoutée ne doit pas occulter les effets néfastes de l'immigration des jeunes africains, surtout lorsqu'elle est clandestine, avec son nombre important de pertes en vies humaines.

D'une manière générale, les principaux problèmes rencontrés par les migrants ont pour noms :

- discriminations ;
- déportations- refoulements hors des frontières et rapatriements ;
- mauvaises conditions de détention ;
- pertes en vies humaines ;
- non intégration des migrants ;
- nombreuses lacunes en matière de protection des migrants et de leurs familles ;
- violences, et exactions policières ;
- de nombreux cas d'extorsion ;
- viols et pillages ;
- division des familles ;
- violation des Droits des migrants et de leur famille ;
- assimilation des personnes migrantes à des criminels, et aux vulgaires bandits ; et
- expulsion brutale en zone frontalière ou hors du pays.

Au total, il en découle que le problème des migrations génère aujourd'hui de nombreux défis au rang desquels on peut retenir :

- l'intégration des migrants ;
- la protection de leurs droits ;
- la prise en compte de leur apport dans le développement de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil ; et
- la protection de la famille.

II.7. Urbanisation et gestion des villes

Le monde actuel est à prédominance urbaine. 10% de la population mondiale vivaient dans des zones urbaines au début du 20e siècle. En 2012, 50% de la population mondiale vivaient dans des zones urbaines, et d'ici 2030 cette proportion devrait passer à 60%. Plus de 7 sur 10 résidents urbains dans le monde se trouvent dans les pays en développement. Au cours des prochaines décennies, le niveau d'urbanisation devrait augmenter en Afrique et en Asie plus rapidement que dans le reste du monde.

La population urbaine en Afrique est passée de 15% en 1950 à 40% en 2010. Elle a donc été multipliée par 16 entre 1950 et 2010. On note cependant quelques différences du niveau d'urbanisation par sous-région : 67% en Afrique Australe, 51% en Afrique du Nord, 44% en Afrique de l'Ouest, 41% en Afrique Centrale et enfin 23% en Afrique de l'Est.

L'Afrique se caractérise donc depuis les indépendances par une urbanisation galopante et par une macrocéphalie urbaine dans les villes capitales. Cette urbanisation rapide se traduit un peu partout en Afrique par la difficulté à gérer, à aménager et à contrôler les grandes villes. En effet, l'urbanisation rapide en Afrique n'est pas un facteur de prospérité, car elle se produit dans un contexte de bidonvilisation et de pauvreté et en l'absence d'une croissance industrielle pouvant créer suffisamment de la richesse. Les territoires urbains non planifiés sont devenus l'essentiel de bien des villes africaines et 72% de la population urbaine de l'Afrique Sub-saharienne vit dans les bidonvilles (ONU-Habitat, 2010). L'absence de planification et de politique de l'habitat affecte davantage les plus pauvres qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Les services urbains de base sont insuffisants et les problèmes environnementaux sont croissants.

L'Afrique aspire à inverser les problèmes énumérés plus haut en faisant des villes et autres établissements humains des centres d'activités culturelles et économiques, dotés d'infrastructures modernes, et où les populations ont accès à tous les services de base essentiels, notamment le logement, l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports publics et les TIC (Agenda 2063, 2015).

Les orientations stratégiques suivantes sont nécessaires pour inverser les problèmes énumérés ci- haut :

- assurer un environnement urbain salubre ;
- assurer une gestion efficace des terrains urbains ;
- améliorer l'état des réseaux et infrastructures urbains ;
- améliorer la qualité de l'habitat ;
- améliorer l'état des équipements urbains publics et collectifs ;
- assurer un accès équitable aux services sociaux et urbains de base ;
- assurer la sécurité urbaine et le vivre ensemble au niveau des quartiers ;
- mettre sur pied une économie urbaine forte et fiable ;
- veiller à la stabilité et la fiabilité des finances locales.

II.8. Enjeux écologiques et protection de l'environnement pour le développement de l'Afrique

Dotée d'abondantes ressources naturelles qui devaient lui procurer un avantage considérable en matière de développement économique, l'Afrique cumule actuellement les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux défavorables et une place marginale dans la mondialisation. Dans un monde économiquement avancé mais confronté à de multiples difficultés socio-économiques et écologiques qui obligent à un changement de mode de vie, l'Afrique doit relever le challenge de son développement. Le défi de construire « *une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* », comme unanimement arrêté au Sommet du Jubilé d'or de l'Union africaine à Addis-Abeba en mai 2013, se fera de façon durable tel que prône les objectifs du développement durable (ODD). Quels sont les défis écologiques auxquels fait face l'Afrique ?

L'Afrique fait face aux mêmes défis environnementaux que le monde entier, à savoir : le changement climatique, la perte de la biodiversité et l'épuisement des multiples ressources naturelles. Le défi d'établir une gestion durable et équitable des pêcheries dans le but de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire, ou encore d'élaborer une politique halieutique commune pouvant servir convenablement l'intérêt des populations de la région. Les défis au niveau des grands espaces écologiques tel que le bassin du lac Tchad sont connus et ont pour noms :

- la conservation (défi majeur pour préserver les ressources limitées en eau) ;
- la restauration du niveau du lac Tchad (qui constitue une des plus grandes zones humides d'Afrique) ;
- la lutte contre la désertification par la fixation des dunes, la lutte contre l'érosion et la conduite des programmes de régénération végétale, ou encore ;
- la collecte des données sur les ressources pour une gestion efficace du bassin.

défis du braconnage en Afrique : il s'agit prioritairement du braconnage et du commerce illégal de la faune sauvage ont des conséquences néfastes et durables sur la population et l'environnement, mais les sanctions ne sont pas à la hauteur du crime commis, et du trafic illégal d'espèces sauvages, alimenté par le braconnage, génère un chiffre d'affaires estimé à 19 milliards de dollars par an. En 2011, on estime que 25 000 éléphants ont été

abattus en Afrique pour alimenter le commerce illicite de l'ivoire dans le Monde ;

- aménagement durable des concessions forestières et implication des populations locales dans la gestion durable de ces forêts.

Parmi les pays les moins industrialisés du monde, l'Afrique n'échappe cependant pas aussi à la pollution industrielle car les nombreuses multinationales installées dans le continent ont peu d'égards au respect des normes en matière de protection de l'environnement. Les stations pétrolières et minières déversent leurs déchets dans la nature sans traitement préalable ce qui pollue la biosphère. Malgré la faiblesse du taux d'industrialisation et de la consommation énergétique, qui aboutit à une faible émission de gaz à effet de serre, l'Afrique reste vulnérable aux changements climatiques dont les effets les plus visibles sont de longs cycles de sécheresse suivis d'inondations dans certains pays.

II.9. Intégration régionale et mondialisation

Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à un recours important des pays du monde à l'intégration régionale, sous l'effet de la mondialisation. En Afrique, la demande mondiale croissante des produits de base et autres matières premières a offert au continent une opportunité d'intensifier ses efforts vers l'intégration économique, sous l'impulsion de l'Union africaine et du NEPAD. Cette impulsion pour l'intégration régionale s'est manifestée par la multiplication des organisations régionales telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui a pris la relève de l'UDEAC.

Ce recours à l'intégration régionale poursuit deux principaux objectifs qui expliquent l'intérêt que lui portent aussi bien les pays développés que ceux en voie de développement :

- la recherche des économies d'échelle qui permettent aux pays, surtout ceux à marché intérieur exigü, de profiter d'un marché élargi permettant d'accroître la rentabilité des investissements ;
- le renforcement des liens commerciaux entre pays membres de la Communauté, selon deux modalités : la création ou l'extension des zones de commerce et la réorientation des courants commerciaux.

Ainsi, l'intégration régionale permet d'élargir des marchés, de bâtir des économies solides et diversifiées, de créer des possibilités de croissance et d'attirer de nouvelles sources d'investissement.

Grâce aux huit cycles de négociations commerciales multilatérales l'essor des échanges internationaux a accéléré l'intégration économique des pays du monde et a relevé les niveaux de vie des populations. Cependant de nombreux pays en développement, et particulièrement ceux d'Afrique, y ont participé sans pouvoir intégrer l'économie mondiale et les plus pauvres ont même vu leur part des échanges mondiaux diminuer.

Les défis ci-après restent à relever :

- ✓ le développement d'un véritable marché africain des biens et des services entre les pays appartenant à la même sous région à court terme et à moyen terme, entre les différentes sous régions ;
- ✓ La promotion de la croissance à travers les accords de partenariat économique entre l'Afrique et l'Union européenne ;
- ✓ La convertibilité des monnaies dans les différents espaces sous-régionaux d'Afrique.

Ce triple défi requiert le positionnement de l'IPD qui interviendra dans les réponses proposées plus-bas.

II.10. Développement des capacités en Afrique

Après des décennies de graves crises multidimensionnelles (politiques, sociales et économiques), le continent africain connaît une période de paix relative et de croissance économique. Diverses projections indiquent de meilleures perspectives pour l'avenir de l'Afrique. Cependant un déficit de capacités à divers niveaux compromet l'aptitude du continent à tirer le meilleur parti de son potentiel et des tendances positives actuelles. Le peu d'efficacité dans les relations entre les Etats, les régions, les institutions et les individus continue d'exacerber les défis de développement auxquels l'Afrique doit faire face. Au nombre de ces contraintes, on peut citer ; le leadership et les méthodes de gestion, les systèmes d'information et de communication et les insuffisances en compétence et en connaissances. On peut y ajouter les défis liés à une utilisation peu optimale des ressources, tant humaines que financières, et l'absence d'une culture de responsabilité et de redevabilité.

L'un des défis majeurs que doit relever l'Afrique consiste donc à répondre à la question de savoir « quels sont les capacités essentielles à développer pour obtenir les résultats de développement souhaités ? » En somme, la transformation de l'Afrique passera également par des capacités de changement ; « un changement de mentalité et une mentalité portée sur le changement » (CSDC UA/NEPAD).

Conscient de cet enjeu, le NEPAD a lancé une consultation en 2006 sur le développement des capacités en Afrique qui a abouti à l'élaboration d'un Cadre stratégique de développement des capacités (CSDC) approuvé par la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union Africaine en février 2010.

Le CSDC préconise un programme de développement des capacités des Etats et des institutions fondé sur une participation multipartite qui se caractérise par le partage des responsabilités et une vision d'un résultat de développement obtenu grâce aux efforts concertés. Un défi majeur consiste donc à mener des interventions/programmes visant à transformer des populations laissées pour compte en parties prenantes en leur donnant voix au chapitre grâce à une participation adéquate. Par essence, cette approche doit privilégier des capacités de transformation, ainsi que le changement de mentalité nécessaire pour une prédisposition au changement.

Par ailleurs, le « développement des capacités » est défini comme le « processus consistant à permettre à des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés de définir, formuler, mettre en œuvre et concrétiser, de manière durable, leur vision ou leurs objectifs de développement en s'appuyant sur leurs propres ressources et sur

l'apprentissage dans le contexte d'un paradigme panafricain⁶ ». Ce concept est donc plus large que celui de « renforcement des capacités » dont l'approche est circonscrite et fondée sur l'idée de renforcer les capacités par des activités de formation, la fourniture de matériels et d'appui financier, et la restructuration organisationnelle. Dans la nouvelle approche, la notion de capacités intègre des questions relatives à l'appropriation, au leadership, au changement de mentalité et d'attitude, ainsi que la dynamique interne et externe de l'organisation, et l'apprentissage.

Il s'agit d'un processus de développement et de changement relevant des pays et impulsé par eux, y compris le renforcement des systèmes nationaux. L'objectif est également de consolider les capacités pour parvenir à l'excellence. Le cadre stratégique de développement des capacités repose sur 6 piliers qui sont autant de défis à relever par le continent :

✓ ***La transformation des dirigeants***

« L'Afrique n'en est plus à tenir le passé responsable de ses problèmes. Il revient aux dirigeants africains eux-mêmes de déconstruire ce passé, avec l'appui de ceux qui souhaitent participer à la renaissance du continent. Nous avons une nouvelle génération de dirigeants qui savent que l'Afrique doit prendre en main son propre destin, que l'Afrique émergera par ses propres efforts, en partenariats avec ceux qui lui veulent du bien ... » Nelson Mandela.

✓ ***L'autonomisation des citoyens***

« (...) dans le passé, des tentatives visant à formuler des programmes de développement (...) ont été entreprises. Pour des raisons diverses, à la fois internes et externes, y compris un leadership contestable et un manque d'appropriation par les Africains eux-mêmes, ces programmes n'ont pas été couronnés de succès. » Document Cadre du NEPAD 2001, paragraphe 42.

✓ ***L'utilisation des compétences, des ressources et du potentiel africain***

« Nous avons été bénis avec la richesse de nos immenses ressources, le pouvoir de nos talents et les potentialités de notre peuple. Saisissons maintenant les opportunités qui s'offrent à nous et relevons le défi de notre survie. » KWAME Nkrumah, Allocution à l'Assemblée nationale, 1965.

✓ ***Le savoir et l'innovation fondés sur des bases factuelles***

⁶Définition adoptée par les participants au premier atelier sur le CDI, Johannesburg, novembre 2006.

« Si l'information et le savoir sont essentiels à la démocratie, ils conditionnent le développement ». KOFI Annan, Conférence de la Banque mondiale sur le savoir mondial, 1993.

✓ ***Le développement des capacités de ceux chargés de développer les capacités***

« Les acteurs chargés de développer les capacités – le formateur et l'enseignant ... ne donnent pas à autrui quelque chose qu'ils possèdent. Ils aident l'apprenant à développer son propre potentiel et ses propres capacités. » Julius NYERERE, 1978.

✓ ***La planification et la mise en œuvre intégrées axées sur les résultats.***

« ... la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement à long terme ... (sont) capitaux si les pays (africains) souhaitent emprunter les chemins de la croissance forte, durable et génératrice d'emplois. » Rapport économique sur l'Afrique, 2010.

II.11. Décentralisation, gouvernance et développement local

Les notions de développement, gouvernance et développement local sont connexes et profondément liées. Plusieurs problèmes peuvent inhiber la décentralisation. On peut citer entre autres :

- la corruption ;
- les détournements de deniers publics ;
- la bureaucratie ;
- les lenteurs administratives ;
- l'impunité généralisée ;
- le tribalisme ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et des ressources financières consacrées à la décentralisation ;
- le refus de l'Etat de transférer des pouvoirs se caractérisant par des divergences entre les objectifs officiels et ceux des acteurs politiques sur la décentralisation ;
- une coopération difficile entre l'Etat et les collectivités locales détruisant toute confiance entre ces acteurs, et freinant toute dynamique d'action commune ;
- les compétences transférées ne s'accompagnent pas d'un transfert de ressources ;
- des conflits entre les départements ministériels sur la paternité et la conduite de la décentralisation.

Les principaux défis de la décentralisation en Afrique sont entre autres :

- le renforcement de la démocratie au niveau local et national ;
- l'amélioration de la gouvernance des États ;
- voir les collectivités locales mieux faire que l'Etat central dans la gestion des affaires publiques locales ;
- de voir la décentralisation conduire effectivement à une bonne gouvernance locale, à une meilleure délivrance des services publics locaux et une amélioration de la qualité de vie des populations ;
- de faire de la gouvernance locale un levier de l'intégration régionale en Afrique par la valorisation des dynamiques transfrontalières et des acteurs locaux.

L'analyse des différentes thématiques ci-dessus abordées révèle un nombre de défis important pour le développement de l'Afrique. Face à cette situation, des mesures urgentes s'imposent, car, « aux grands mots,

les grands remèdes ». Ainsi, les acteurs étatiques et non étatiques (à l'instar de L'IPD) du continent doivent tout mettre en œuvre afin de surmonter tous ces défis qui s'imposent à ce riche continent qui se meurt.

III- L'IPD, LA MEILLEURE EXPERTISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE : UNE VISION

L'IPD demeure la seule institution qui, depuis plus de cinquante ans, œuvre aux côtés des institutions étatiques, des entreprises privées, des organisations de la société civile et des organisations paysannes, dans la conception et la mise en œuvre de stratégies pour le développement de l'Afrique. Elle fonde son action sur des domaines précis qui contribuent à la précision de ses choix stratégiques.

III.1. Domaines d'intervention de l'IPD

Créé le 28 février 1964 à Genève, L'Institut panafricain pour le Développement (IPD), est une association internationale à statut diplomatique qui a établi son siège à Genève en Suisse. Son Secrétariat général a deux bureaux, l'un à Genève chargé particulièrement des liaisons avec les partenaires du Nord et les Agences du système des Nations Unies et l'autre à Yaoundé au Cameroun, chargé de la supervision et de la coordination des activités des IPD régionaux. L'IPD opère principalement dans quatre grands domaines que sont : la formation, l'appui-conseil, la recherche-action, le consulting et la publication.

III.1.1. La Formation

En se délectant de toutes les autres institutions universitaires classiques et privées du continent, l'IPD marque son originalité par l'adaptabilité de ses formations qui sont toutes pratiques et orientées vers des métiers porteurs. En effet, les formations de l'IPD portent sur des thématiques en rapport avec les défis actuels du continent, en vue d'apporter sa modeste contribution au développement de l'Afrique. Par ailleurs, les formations de l'IPD sont adaptées aux besoins des administrations publiques africaines, des entreprises parapubliques et privées, des multinationales, des ONG et associations, mais, surtout à la promotion de l'entreprenariat des jeunes. A ce jour, l'IPD a formé plus de 35 000 cadres africains repartis sur le continent et sollicités très souvent au-delà des terres africaines. En Afrique, l'IPD apparaît comme le leader dans les formations liées au développement, car il a fait ses preuves depuis plus de 50 ans. Par ailleurs, la qualité de la formation dispensée à l'IPD et le niveau des apprenants au sortir de l'institution sont autant d'atouts qui méritent d'être pris en compte. L'IPD offre ainsi des formations de longue durée, des formations à la carte, des formations à distance, des ateliers et séminaires ... dans des domaines aussi variés que :

- La planification régionale et l'aménagement du territoire;

- Le management de projet ;
- Le genre, population et développement ;
- L'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- La gestion des risques ;
- La gestion des ONG et des entreprises,
- L'entrepreneuriat ;
- Documentation et archives ;
- Gestion des ressources humaines ;
- La télédétection et le système d'information géographique ;
- La programmation du développement et l'intégration régionale ;
- Le développement local ;
- La Gouvernance et la décentralisation.

Même si le domaine de la formation reste le champ de prédilection de l'IPD, il œuvre également dans plusieurs autres domaines.

III.1.2. L'Appui-Conseil

Les activités d'appui-conseil de l'IPD sont destinées aux structures de développement. Elles consistent en la conception et la mise en œuvre des programmes de formation des prestations de service d'appui, de conseil et/ou des études en gestion, des études socio-économiques dans l'élaboration des projets et programmes de développement régional et local, du développement institutionnel et organisationnel et du renforcement des capacités des Organisations de base.

L'appui-conseil est l'activité par laquelle l'IPD transporte et applique sur le terrain les savoirs acquis au cours de la formation. C'est cette activité qui valorise sur le terrain les résultats de la recherche-innovation. Les services d'appui-conseil sont présents dans l'ensemble des instituts régionaux et sont en charge de la gestion des projets et des programmes régionaux et internationaux de l'IPD, des études de faisabilité, des évaluations, des études d'impacts, de l'identification et du développement de projets, des audits institutionnels...

L'appui-conseil à l'IPD couvre prioritairement les secteurs suivants :

- Jeunesse et création d'emploi ;
- Femmes et commerce local ;
- Commerce équitable ;
- Décentralisation et gouvernance locale ;
- Animation sociale ;
- Projets environnementaux en zone sahélienne ;
- Environnement et gestion des ressources naturelles ;
- Gestion de projets ;

- Planification communale, régionale et nationale ;
- Suivi-évaluation axé sur les résultats ;
- Décentralisation et participation...

Cette activité est menée en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux.

Quelques réalisations de l'IPD dans l'Appui-conseil :

- Evaluation à mi-parcours du programme d'appui au développement urbain de Douala et Yaoundé (PADUDY) pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala (CUD) et de l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- Evaluation des projets « Eau et Assainissement » et « Accès aux services de base » pour le compte du programme d'appui au développement urbain de Douala et Yaoundé (PADUDY) et de l'agence française de développement) ;
- Etude DIAKONIA sur la participation et la responsabilisation des hommes à la réduction de la violence en matière de scolarisation des filles dans les zones d'intervention de l'ADEP (Association d'Appui et d'Eveil Pugsada) ;
- Appui à l'élaboration du plan de développement de la commune de FUNDONG (Cameroun) pour le compte du Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Appui à l'élaboration du plan de développement de la commune de POUMA (Cameroun) pour le compte du Programme National de Développement Participatif (PNDP).

III.1.3. Le consulting

Délaissé depuis plusieurs années, le consulting (conseil) est également l'une des principales forces de l'IPD. Cette activité vise à répondre aux sollicitations des entreprises, des administrations publiques, des organismes de la société civile, des associations... en mettant à leur disposition un consultant, jouissant d'une expertise avérée dans un domaine bien précis afin d'apporter des orientations ou des conseils plus ou moins ponctuels, en fonction des besoins de l'organisation demanderesse. L'IPD a su bâtir au fil des années une solide équipe de consultants ayant un niveau minimum de Bac+5 et ayant à leur actif au moins 10 années d'expérience dans leur domaine d'expertise.

A l'IPD, la mission de consulting se déroule généralement en plusieurs étapes :

- ✓ Analyse préalable ;
- ✓ Préconisations spécifiques ;
- ✓ Accompagnement du changement induit par les préconisations ;
- ✓ Reporting pour faire état des résultats de la mission de conseil.

Les missions de consulting peuvent concerner une grande variété de domaines et les consultants sont généralement spécialisés dans un domaine d'expertise particulier :

- Le management de projets ;
- La gestion des ONG et des coopératives ;
- L'audit financier ;
- Le système d'information géographique ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des stocks...
- Etc.

Bref, pour chaque problème rencontré par un entrepreneur, il y a en face un domaine d'expertise pour y répondre via une mission de consulting.

Il convient également de relever ici l'ouverture d'un cycle d'études doctorales à l'IPD, en vue de répondre aux défis majeurs du continent africain. En effet, il s'agit d'un PhD ès sciences appliquées du développement.

III.1.4. La recherche-action et la recherche-transfert

La recherche-action et la recherche-transfert à l'IPD poursuivent trois principaux buts :

- La mise en relief des richesses et des potentiels des pays africains ;
- La présentation d'une Afrique en mouvement et responsable de son propre développement ;
- Le renouvellement de l'espoir et de la confiance en une Afrique qui croit en son avenir, qui permet à ses enfants de croire eux aussi en un avenir meilleur.

Pour l'IPD, « La formation est recherche et appui/terrain. La recherche est formation et appui/terrain. L'appui/terrain est recherche et formation ».

Des zones/terrain laboratoires permettent de vérifier les idées sur le terrain, dans les régions, les villages ou les quartiers, en participation avec les populations locales. Tout chercheur consacre une partie de son temps à la formation pour transmettre les résultats de son travail. Tout formateur vérifie sur le terrain le bien fondé de la formation qu'il dispense. Et tout homme du terrain s'interroge sur le bien fondé de son action et est capable de transmettre à d'autres son expérience, issue du

terrain, en contact avec les hommes et les femmes qui formulent des besoins essentiels.

En effet, la recherche-action représente un champ grandissant de la recherche éducative dont le but primordial est la reconnaissance des demandes des enseignants pour passer de l'étape de la réflexion organisée à la pratique de classe. La recherche-action est un processus destiné à doter tous les participants de la scène éducative, qu'il s'agisse des étudiants, des enseignants ou d'autres intervenants, des moyens d'améliorer leurs pratiques grâce à leurs expériences éclairées et nourries des savoirs théoriques en cours. Tous les participants deviennent acteurs consentants du processus de recherche.

L'objectif principal de la recherche-action est de fournir un cadre aux investigations qualitatives effectuées par les enseignants et les chercheurs en situations complexes de classe. Elle contribue à faciliter l'identification d'un problème ou l'émergence d'une question saillante et la résolution de ceux-ci par la mise en place de stratégies visant à l'amélioration d'une situation insatisfaisante pour chacun des participants. Elle permet au praticien d'apprendre à identifier ses besoins tout en restant en contact avec son terrain d'action et d'établir une démarche pour atteindre des objectifs de changement. Grâce à la réflexion personnelle qu'elle produit et à son dynamisme, elle aide à sortir de l'enseignement statique qui consiste à réitérer une même stratégie sans parvenir à améliorer les résultats d'apprentissage. Elle permet également une meilleure prise de conscience de l'impact des interventions en classe.

Une des grandes richesses de la recherche-action est sa flexibilité : il y a autant de variantes de cette forme de pratique réfléchie que d'enseignants et d'apprenants évoluant dans autant de situations particulières. Il n'y a pas de bonne façon de pratiquer la recherche-action et de devenir praticien-chercheur. Le praticien qui s'engage dans des voies de réflexion ouverte invente sa propre méthodologie au fur et à mesure de la mise en place d'actions innovantes et opère un retour systématique vers les bases théoriques adéquates. La recherche-action conduit chacun de nous à élaborer et expérimenter des méthodes originales, à contribuer à sa formation continue et à celle des membres du groupe. Elle pousse à élaborer des propositions d'enseignement autour de thématiques particulières et à produire des documents pouvant constituer un apport pour l'enseignant, tant par rapport à la discipline qu'il enseigne que pour sa pratique pédagogique même.

Cette méthodologie est destinée à avoir des retombées autant dans la pratique que dans la théorie.

C'est pourquoi la composante *recherche* est variable et peut prendre la forme d'une meilleure compréhension de la part des personnes impliquées. La réactivité de la recherche-action lui permet d'être utilisée pour développer des hypothèses à partir de données collectées sur le

terrain. Elle peut donc être utilisée aussi comme instrument d'investigation et généralement pour établir un diagnostic ou procéder à une évaluation.

Aujourd'hui cette recherche s'attaque aux thèmes majeurs, tels que le Développement Durable en Afrique, l'immigration clandestine...

La recherche-transfert quant à elle consiste à reproduire dans un territoire ou une zone donnée, les résultats de la recherche obtenus dans un autre territoire ou une autre zone présentant des caractéristiques quasi-similaires. Ce type de recherche est très peu répandu et nécessite une grande expérience pour son application.

III.1.4. La publication

Pour soutenir les activités de Formation, de recherche et d'appui-conseil, le Secrétariat général de l'IPD ainsi que ses instituts régionaux disposent d'un service de documentation garni d'un des fonds documentaires les plus riches en Afrique sur les thématiques du développement. En effet, avec le nouveau partenariat conclu avec l'Harmattan et l'IRED (INFODOC), leur centre de documentation numérique a également été mis à la disposition des bénéficiaires de ses services et de ses partenaires, avec près de 60 000 volumes de documents.

Les centres de documentation de l'IPD sont aussi pourvus d'ouvrages généraux pour une ouverture au monde des personnes qui viennent travailler dans les IPD-R ou au Secrétariat général.

Aujourd'hui, avec l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'IPD s'est lancé dans un vaste projet de numérisation de son fond documentaire en vue de la mise en place d'une bibliothèque numérique accessible par les bénéficiaires de ses services et partenaires.

Par ailleurs, l'IPD a ouvert une maison d'édition spécialisée dans la publication et l'édition des ouvrages en rapport avec les divers domaines du développement, appelé « **Les presses de l'IPD** », qui est aujourd'hui rendu à sa deuxième publication.

Les activités de l'IPD ont aussi pour vocation de déboucher sur des publications telles les cahiers de l'IPD, dont la fonction est de valoriser et de mettre à la disposition des partenaires les résultats des recherches et expériences terrains de l'IPD.

III.2. L'IPD, précurseur du Développement concerté, décent et durable

Le Développement durable est une expression désormais consacrée, manipulée par les Hommes politiques, les institutions, les entreprises, les journalistes et autres acteurs de notre société. Mais quel est réellement ce phénomène qui envahit notre société ?

C'est en 1987 que la notion de développement durable voit le jour lors de la Commission de Brundtland, du nom de la première Ministre Norvégienne de l'époque.

Par développement durable on entend, un développement qui répond aux préoccupations des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " préoccupations", qui renvoie plus particulièrement aux besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » Le développement concerté, décent et durable quant à lui est plus récent et est une exclusivité de l'IPD. En effet, pour notre institution, le développement doit être concerté et de ce fait, rechercher la participation active de toutes les couches sociales, de tous les individus et de toutes les parties prenantes à non seulement à la prise de décision, mais aussi au moment de la mise en œuvre de ces décisions.

Par ailleurs, il doit être décent et dans ce cas, assurer le **respect du genre en intégrant l'égalité de l'homme et de la femme en droits, la complémentarité entre l'Homme et la femme**, l'accès aux soins de santé, assurer la sécurité alimentaire. En outre, pour être décent, le développement doit également respecter l'environnement, la dignité humaine et assurer la sauvegarde de l'espèce animale et végétale.

Enfin, il doit être durable, et pouvoir en ce sens satisfaire les besoins des générations actuelles sans nuire la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs. Autrement dit, il s'agit d'une gestion rationnelle de toutes les ressources (politiques, économiques, environnementales, sociales, culturelles, ...)

III.3. Les choix stratégiques de l'IPD

Depuis quelques années, l'IPD, dans son souci d'apporter sa modeste contribution au développement du continent a fait le choix d'un certain

nombre de stratégies. L'analyse de chacune de ces stratégies nous permettra de comprendre le positionnement de l'IPD pour le développement de l'Afrique.

III.3.1. Développement agricole (priorité à l'entreprise familiale Vs l'agrobusiness)

L'Afrique possède une grande variété de zones agro-écologiques, qui vont des forêts ombrophiles marquées par deux saisons des pluies à une végétation relativement clairsemée, sèche et aride, arrosée une fois l'an. Si cette diversité constitue un énorme atout, elle représente tout de même un grand défi pour le développement agricole du continent.

D'une part, elle offre un immense potentiel en termes de denrées et de produits agricoles susceptibles d'être produits et commercialisés sur les marchés intérieurs et extérieurs. D'autre part, cette diversité exclut toute solution générale aux problèmes que pose le développement agricole sur l'ensemble du continent. Par conséquent, la programmation et la mise en œuvre d'interventions dans ce secteur doivent être adaptées aux conditions propres à chaque zone agro-écologique et à la situation socioéconomique des ménages ruraux vivant dans les différents pays du continent.

Au cours des trois dernières décennies, les gains de productivité agricole en Afrique ont été obtenus dans une large mesure par une expansion continue des cultures pluviales, en particulier les cultures vivrières, sur des terres de plus en plus marginales et/ou par la réduction des périodes traditionnelles de jachère entre deux cycles de culture.

Soumis à la forte pression démographique, les ménages ruraux ont été contraints d'adopter des pratiques agricoles qui assurent leur survie. Malheureusement, les stratégies de sécurité alimentaire des ménages n'ont pas accordé beaucoup d'importance à l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles par l'intensification du rendement par parcelle de terre cultivée, c'est-à-dire par l'accroissement du rendement des cultures à l'hectare.

Hormis l'agriculture commerciale qui couvre une gamme relativement restreinte de cultures, l'utilisation d'intrants agricoles notamment de semences améliorées, d'engrais inorganiques, d'insecticides et de pesticides est nettement moins répandue en Afrique que dans les autres régions en développement du monde. Souvent, la quantité d'engrais inorganique utilisée à l'hectare est inférieure à dix kilogrammes de nutriments. Pour l'heure, l'utilisation des produits agrochimiques et/ou

de techniques de lutte intégrée contre les maladies végétales et les parasites reste largement limitée aux cultures d'exportation.

L'expansion continue des cultures s'est faite aux dépens des autres systèmes d'utilisation des ressources naturelles.

L'une des conséquences de ce phénomène a été la destruction rapide des ressources forestières par le défrichement et la surexploitation des terres aux fins de production de bois de feu et d'autres utilisations domestiques. Un autre effet plus subtil de cette situation est la détérioration des systèmes de transhumance du bétail, provoquée par l'utilisation à des fins de culture de superficies de plus en plus étendues de terres autrefois réservées au pâturage de saison sèche.

Le développement d'une agriculture d'échelle, basée sur l'utilisation de grandes superficies et nécessitant l'utilisation des appareils mécaniques (agro-business) n'est pas toujours favorable au développement du continent car, elle entraîne la rareté des terres cultivables et réduit de ce fait la chance des moins nantis d'accéder à une terre cultivable. L'IPD œuvre en faveur d'une agriculture familiale aux côtés des petites organisations paysannes du continent. En effet, un environnement incitatif devrait être mis en place pour permettre aux petits producteurs et aux populations rurales d'accroître leur rendement, ce qui entraînerait l'amélioration de leur niveau de vie et partant le développement de l'Afrique.

III.3.2. Énergies (fossile, nucléaire, renouvelable) : quel équilibre ?

Au cours de la dernière décennie, trois grandes tendances énergétiques (renouvelables, nucléaire, gaz de schiste) s'affrontent et s'opposent au niveau mondial pour gérer la transition énergétique.

L'Afrique connaît actuellement une période de croissance économique et de transformation soutenue : sa population augmente rapidement et ses économies se développent et se diversifient. Pour qu'elle soit durable, une telle croissance requiert un investissement massif dans le secteur de l'énergie. En effet, il est établi que l'Afrique possède le potentiel et la capacité pour faire des énergies renouvelables le principal moteur de sa croissance. Ce choix s'avérerait compétitif par rapport à d'autres solutions, favoriserait les économies d'échelle et offrirait des avantages considérables en termes de développement équitable, de création de valeur à l'échelle locale, de sécurité énergétique et de viabilité environnementale.

Cette transformation sans précédent ne se fera pas d'elle-même. Elle ne sera possible que si les décideurs déploient des efforts concertés pour

mettre en place les mécanismes permettant de stimuler les investissements et pour faciliter le développement du secteur au moyen de politiques pertinentes et de collaboration au niveau régional.

Le rapport « L'Afrique et les énergies renouvelables : la voie vers la croissance durable » présente une série d'exemples dans lesquels ce changement a déjà lieu et comment l'IRENA bénéficie d'une position unique pour contribuer à cet effort.

Malgré un profil économique comparativement meilleur, les centrales électriques utilisant les énergies renouvelables sont plus difficiles à financer que celles utilisant des combustibles fossiles. Cela est dû en partie au manque de connaissances sur les technologies à base d'énergies renouvelables. Pour cette raison et compte tenu du manque d'expérience dans ce type de projets, les banques opérant en Afrique sont souvent réticentes à octroyer des financements, ou le font à des taux excessivement majorés. En outre, si les projets d'énergies renouvelables sont généralement meilleurs marchés en termes de coûts moyens actualisés, ils requièrent souvent un niveau de capital de départ plus important et, par conséquent, des mécanismes de financement plus spécifiques.

Les investisseurs et l'industrie elle-même ont besoin d'information pour comprendre et limiter les risques liés à l'investissement dans les projets d'énergies renouvelables. Les projets doivent offrir des garanties satisfaisantes en matière de rendement sur l'ensemble de leur durée de vie, car certains investissements se font sur des décennies. Un cadre politique pertinent et stable, inspirant confiance, ainsi que des objectifs nationaux à long terme soutenus par des prévisions de marché de bonne qualité, sont également des éléments essentiels dans les décisions des investisseurs et des industriels. Les décideurs ont un rôle fondamental à jouer pour faire tomber les barrières liées aux questions non économiques (relatives entre autres aux institutions, aux régulations, aux connaissances, à l'information, aux infrastructures, à la technologie et au marché) afin de développer un environnement propice pour les investisseurs et les entrepreneurs.

Au cours de l'année 2012, l'IRENA a publié plusieurs rapports illustrant les bénéfices supplémentaires dérivés du déploiement des énergies renouvelables : la création d'emplois, le développement des compétences locales et la création d'activités génératrices de revenus.

Le secteur des énergies renouvelables peut devenir partie intégrante des économies locales en amont, à travers la chaîne d'approvisionnement

(comme la production de composants pour les équipements) et en aval par le biais de la prestation de services tels que la maintenance.

En 2013, l'IRENA complètera l'analyse des avantages offerts par les énergies renouvelables, en détaillant les possibilités de création d'emplois dans tous les domaines d'utilisation de l'énergie et plus largement de création de valeur au sein d'une économie (incidence sur le PIB, les transferts fiscaux, la balance commerciale et la création de valeur locale), ainsi que les politiques requises pour maximiser la création de valeur à partir du déploiement des énergies renouvelables.

L'IPD est donc favorable à une diversification des énergies sur le continent.

III.3.3. Commerce, actuellement dominé (Afrique 7% des flux mondiaux, commerce sud/sud à valoriser)

L'Afrique demeure le continent le plus fragmenté du monde, avec 54 pays séparés par de nombreuses frontières. Les échanges entre pays africains sont très faibles puisqu'ils ont représenté, l'année dernière, 10 pour cent du commerce total de l'Afrique. En comparaison, la part des échanges intra-régionaux s'élève à environ 70% dans l'UE, 27, 52% en Asie, 50% en Amérique du Nord et 26% en Amérique du Sud.

La part de l'Afrique dans le commerce mondial est faible elle aussi. Elle s'est élevée à moins de 03% l'année passée. Ce n'est guère surprenant étant donné que les régions les plus intégrées sont aussi les plus compétitives au niveau mondial. La part croissante des pays asiatiques dans le commerce mondial en est la preuve. Alors que les échanges des pays africains avec les partenaires extérieurs, en particulier avec les économies émergentes s'envolent, les échanges entre pays africains stagnent. L'année dernière, les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique ont été l'Union européenne, l'Asie et les États-Unis.

Le commerce de l'Afrique est exagérément tributaire d'un petit nombre de produits primaires. En 2010, les combustibles et les produits miniers ont ainsi représenté 66% du total des exportations africaines de marchandises.

Pour l'IPD, il devient plus qu'urgent :

- d'assurer la souveraineté/l'autonomie des producteurs du Sud ;
- de diminuer la dépendance aux pays du Nord ;
- de promouvoir une vision sud du Commerce Equitable ;
- de sortir de la dichotomie pays du Nord riches et pays du Sud pauvres ;

- de créer de la valeur ajoutée dans les pays du Sud en assurant la production des matières premières et la transformation au Sud ;
- de développer la consommation locale en promouvant une consommation responsable ;
- de répondre localement à des besoins locaux ;
- de réduire l'impact écologique pour assurer la durabilité du commerce équitable ;
- de lutter contre le réchauffement climatique et rendre les communautés moins vulnérables aux changements climatiques ;
- de promouvoir les savoir-faire et les produits traditionnels ;
- de développer des filières complètes au Sud (par des partenariats Sud/Sud, des modes de labellisation adaptés) afin de développer l'emploi et l'économie locale tout en proposant des produits à la portée des populations du sud (en complément à l'exportation) ;
- d'informer les citoyens et les pouvoirs publics sur les enjeux et défis de cette économie alternative et solidaire au service des populations du Sud et qui respecte l'environnement et les ressources naturelles ;
- de faire pression collectivement sur les instances internationales pour stopper les dégâts issus de l'organisation actuelle du commerce basée sur une économie « libérale » destructrice ;
- d'imposer le paradigme du bien vivre par l'exemple, démontrant que d'autres pratiques économiques existent aujourd'hui, assurant un développement respectueux de l'humain tout en

L'IPD se positionne donc en fervent défenseur du commerce Sud/Sud, pas seulement entre pays africains, mais également avec des pays de d'autres régions du monde dites sous développées. Car, le constat du désavantage de l'Afrique dans le commerce Nord/Sud est désormais établi et suscite une prise de conscience de la part des africains qui ne sauraient se contenter de peu.

IV- LES REPONSES DE L'IPD : Aller au-delà des ODD

L'objet de ces propositions est d'analyser en détail quels sont les défauts du modèle actuel et, plus loin, de proposer des alternatives pour le changement basées sur la culture et la réalité de la vie des populations locales.

Nous vivons une crise profonde qui n'est ni accidentelle, ni temporaire. Elle est systémique et les causes de cette situation sont profondes. Il faut nous interroger.

C'est l'humanité (l'Homme et la Femme) qui est marginalisée. Notre environnement éclate, nos économies sont en crise, la violence refait son apparition, des peuples entiers fuient leur pays, bref « on marche sur la tête » et certains qui détiennent le pouvoir préfèrent fermer les yeux ou « faire de la charité ». Il devient plus qu'urgent d'agir.

L'IPD est un outil de développement merveilleux. Il convient d'être utilisé pour former les Hommes qui, demain, feront de l'Afrique un continent que l'on regarde comme un modèle (F. Vincent, 2015, NP).

Pourtant, plus d'un demi-siècle après sa création, l'IPD, comme beaucoup d'autres institutions avant elle, a du faire face aux réalités temporelles et de ce fait, adapter son message aux nouveaux défis auxquels est désormais confronté le monde en général et le continent africain en particulier. Car, les vérités d'hier ne sont pas toujours les réalités d'aujourd'hui. Ainsi, l'IPD vient emboîter le pas du PNUD (à travers les ODD adoptés en septembre 2015 pour permettre d'achever la tâche commencée avec les OMD) qui fonde sa vision du développement durable sur trois grandes dimensions :

- Economique ;
- Sociale ;
- environnementale.

L'IPD, fière de ses longues années d'expérience en matière de développement en Afrique, pense qu'on ne saurait rendre les ODD plus pertinents que ne l'étaient les OMD sans y adjoindre d'autres dimensions qui sont certes plus spécifiques, mais, non négligeables au continent africain. Il est ainsi fait référence aux dimensions :

- ✓ culturelle ;
- ✓ politique ;
- ✓ juridique.

Les réponses de l'IPD aux défis actuels de l'Afrique intégreront donc tous ces différents domaines qui sont d'une importance capitale pour l'Afrique.

IV.1. Sur le plan économique

L'essentiel des suggestions peut tourner autour **d'un objectif précis**, à savoir la recherche de **l'accroissement du PIB des pays et l'égale redistribution des ressources**.

Pour y parvenir, plusieurs leviers doivent être pris en compte. L'IPD présente donc ses réponses en les orientant dans ses domaines de prédilection que sont la formation, la recherche-innovation et l'appui-conseil.

IV.1.1. La formation

Dans le cadre de son activité de formation, l'IPD pourrait de ce fait promouvoir des spécialisations intégrant des formations professionnelles dans les métiers de l'agro-industrie (soit en solo, soit en partenariat avec d'autres institutions universitaires).

Par ailleurs, l'IPD pourrait faire la promotion de l'unité de formation « Programmation du Développement et Intégration Régionale (PDIR) », auprès des partenaires gouvernementaux, des ONG, des OSC pour former des experts en matière d'intégration (économique et monétaire) en Afrique et en vue de démythifier la création et la gestion de la monnaie, ainsi que le fonctionnement et les mécanismes des marchés financiers

En outre, par cette formation qui se décline en longue durée, courte durée, à distance, à la carte, séminaires et ateliers, l'IPD propose des réponses concrètes à travers ses formations en « Gestion des entreprises et des coopératives », en « entrepreneuriat », en « économie sociale et solidaire » en « financial management, planing and development ». Elle s'engage également à organiser des symposiums visant à élargir la réflexion sur les thématiques telles que :

- L'industrialisation du continent ;
- La promotion de l'entrepreneuriat en Afrique ;
- La diversification des économies africaines ;
- Les leviers de l'accroissement de l'investissement en Afrique.

IV.1.2. La recherche

Les étudiants des IPD-R et de l'école doctorale de l'IPD sont en train d'orienter leurs travaux de recherche vers des thèmes pointus sur l'actualité économique du continent, afin qu'à l'issue de ces différents travaux de recherche-action, de recherche-transfert et de recherche appliquée au développement, des pistes de solutions concrètes soient apportées aux défis qui fragilisent le continent dans le domaine économique. Aussi, lesdits travaux de recherche vont-ils contribuer à promouvoir :

- des Projets pilotes dans le domaine économique ;
- l'Accompagnement des acteurs locaux directement responsables ;

- la Fabrication d'outils d'intervention (formation, coaching)
- l'Assistance technique.

IV.1.3. L'appui-conseil

Dans le cadre de l'appui-conseil, l'IPD s'engage à accompagner les Etats africains en leur apportant ses précieux conseils en vue :

- de l'industrialisation du continent à travers la construction d'une économie de la « transformation » en Afrique ;
- du développement agricole et rural ;
- de la promotion de l'entrepreneuriat ;
- du développement des petites et moyennes entreprises ;
- du renforcement de l'intégration régionale des pays africains pour baisser le coût de production des biens par l'effet des économies d'échelle ;
- de la promotion des regroupements d'entreprises dans le cadre des « nouvelles configurations spatiales de la production industrielle » et essentiellement orientées à l'exportation (aménagement du territoire,...) ;
- la diversification des économies africaines : car un pays (ou une région) dont l'activité économique est diversifiée est moins sensible aux aléas conjoncturels. Ce qui est particulièrement important pour les économies qui exportent des matières premières et dont les cours peuvent connaître de fortes « fluctuations ». Malgré son potentiel important, l'économie africaine reste peu diversifiée et repose essentiellement sur l'agriculture et les matières premières. En se dotant d'une base industrielle solide et en diversifiant ainsi leurs économies, les pays se prémuniraient contre la volatilité des prix des matières premières et les effets des « termes de l'échange », voire la dépendance à l'égard des produits de base. Il s'agit donc notamment de militer pour une diversification du secteur primaire, en vue d'offrir des produits plus dynamiques, de promouvoir des activités de transformation, et d'encourager une utilisation plus intensive des ressources du secteur primaire dans le secteur manufacturier. Le tout rentrant, par ailleurs, dans le cadre des **objectifs 8** (Croissance économique soutenue) et **9 (industrialisation durable) de l'Agenda 2030** ;
- L'appui aux structures d'économie sociale et solidaire ;
- L'accroissement de l'investissement ;

- La mécanisation du secteur agricole de l’Afrique qui génèrerait une industrialisation suivant un modèle de diversification « verticale »⁷ destinée à permettre aux pays de développer une dynamique manufacturière sur la base des ressources agricoles locales ;
- Le développement d’une politique industrielle des « niches industrielles » pour les autres produits, afin de bénéficier du « *commerce des taches* » (ONUUDI, 2010, *Idem*), désormais largement généré par la mondialisation de l’économie ;
- En partenariat avec les gouvernements locaux, renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de la monnaie et de la finance en organisant des séminaires de formation sur les thèmes liés au financement de l’économie en Afrique ;
- l’IPD entend identifier les secteurs qui pourraient accroître les échanges intra régionaux ;
- chercher les causes de la non utilisation de la monnaie scripturale (le chèque) par les opérateurs économiques de la région ; et
- aider à la recherche des sources de financement novatrices ou alternatives, en dehors de la zone Euro, pour les pays africains.

En ce qui concerne le commerce international, la thèse libérale très optimiste considère que tous les pays qui participent à ce commerce peuvent en tirer profit. Cette analyse fondée sur la concurrence parfaite semble ignorer la réalité d’un marché international assis sur une compétitivité internationale construite sur le couple différenciation /domination par les coûts.

Aussi, au-delà des entreprises, on observe dans les grands pays, des dérives protectionnistes qui conduisent les nations à tenter de récupérer les rentes de monopoles qui apparaissent sur ces marchés imparfaits. L’internationalisation n’est donc pas neutre, car la spécialisation, en introduisant des inégalités, débouche sur une hiérarchisation des nations et crée des rapports de domination.

C’est pourquoi certains pays, proches géographiquement ou économiquement, pour se protéger, mettent en œuvre de nouvelles formes d’échange au sein d’unions économiques régionales. Il est également nécessaire de signaler que dans le cadre de l’internationalisation de la production, une partie croissante des échanges mondiaux (plus du tiers), s’effectue entre filiales d’un même groupe à travers les nations, et échappe aux lois du marché. Il s’agit des marchés captifs des firmes transnationales qui limitent la concurrence internationale et remettent en cause les fondements théoriques du libre-échange.

⁷ Contrairement à **la diversification horizontale** qui vise faire émerger un nouveau secteur d’activités, par exemple, **la verticale** cherche à élargir la gamme des produits fabriqués dans un même secteur, en vue de favoriser la constitution d’une filière complète, en partant du produit de base jusqu’aux produits ou services incorporant une plus grande valeur ajoutée.

L'IPD s'aligne sur la position de l'Union africaine dévoilée dans « le consensus de Tunis » et penche pour une intégration de tous les pays du continent au sein d'une même commission économique régionale et une orientation de la coopération vers les pays du sud.

Pour que cette démarche soit profitable à tous les pays, il importe :

- de lutter contre la corruption à travers la multiplication des barrières de police entre les Etats ;
- d'appliquer des réformes sur la libre circulation des hommes, des biens et des capitaux ;
- d'élaborer et pratiquer des politiques de complémentarité ;
- de renforcer de l'industrialisation et le recours aux industries propres et l'industrie agro-alimentaire ;
- d'appliquer une politique industrielle commune ;
- renforcer des capacités des acteurs de la régionalisation ;
- de faciliter la concertation entre les acteurs de la société civile des pays de la sous-région sur les questions liées à l'intégration régionale ;
- de faire recours aux nouvelles sources de financement assises sur la préservation de la nature ; et
- de construire et réhabiliter des infrastructures routières.

L'IPD entend plus explicitement appliquer les solutions suivantes :

- le renforcement des capacités des acteurs de la régionalisation ;
- la réalisation des plaidoyers pour une application des réformes, et
- la réalisation des études sur la complémentarité.

IV.2. Sur le plan social

Les questions de paix et de sécurité, d'emploi des jeunes, de migration et d'urbanisation requièrent à ce niveau, une attention particulière.

Dans un monde confronté à des défis sociaux, économiques, culturels et environnementaux complexes, l'IPD pourrait s'inscrire dans la vague émergente d'institutions d'enseignement, de chercheurs, d'entrepreneurs et d'innovateurs qui questionnent les anciennes règles et façons d'enseigner, de rechercher, de développer pour mieux agir et entreprendre autrement. Par l'innovation sociale, l'IPD favoriserait

l'identification et la mise en œuvre de solutions nouvelles développées par des communautés, des organismes, des gouvernements, des communes, ... soutenues par une institution crédible et professionnelle, afin de répondre aux besoins sociétaux d'aujourd'hui et de demain. L'IPD ferait de l'innovation sociale un choix économique, social, culturel et environnemental au même titre que l'innovation académique et technologique.

IV.2.1. La formation

Sur le plan de la formation, les réponses de l'IPD pour faire face aux défis que rencontre le continent dans le domaine social sont :

- ✚ Créer et Mettre en œuvre des programmes de formation dans les domaines de l'entrepreneuriat jeune, de l'agriculture et des technologies de l'information ;
- ✚ Mettre en place une offre de formation dans les professions de l'agro-industrie ;
- ✚ former les migrant(e)s sur leurs droits ;
- ✚ former/sensibiliser les populations d'accueil sur « le vivre ensemble » et les droits des migrants ;
- ✚ former les populations sur la sécurité humanitaire ; et
- ✚ concevoir des modules de cours sur cette thématique en formation courte durée.
- ✚ mettre en place une organisation territoriale pour l'insertion des jeunes (convergences, coordination et pérennisation) ;
- ✚ développer de nouvelles filières d'activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- ✚ organiser régulièrement des conférences débats et publier des documents sur la problématique de la paix, sécurité et du développement pour sensibiliser l'opinion publique à l'engagement citoyen contre la violence armée et les guerres ;
- ✚ faire la promotion de l'unité de formation « **Gestion de la paix et du développement** » de l'IPD-AC et « **Conflicts management** » de PAID-WA auprès des partenaires gouvernementaux, des ONG, des OSC pour former les négociateurs en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique ;
- ✚ Mettre en place des offres de formation traitant des possibilités de financement de projets bancables ou coopératifs ;
- ✚ Accompagner les quartiers à faire le compostage, c'est-à-dire à produire un amendement naturel ou compost à partir de leurs déchets biodégradables, à travers l'Unité de Formation « Environnement et Gestion des Ressources Naturelles ». Mais également lancer en partenariat avec les villes et le ministère de l'environnement, des campagnes de sensibilisation de masse à la protection de l'environnement, à l'hygiène et la salubrité publique

à travers des sketches, films courts métrages et affichages dans les quartiers. Par ailleurs, l'IPD s'engage à appuyer les villes du Cameroun dans l'implémentation des Journées Citoyennes de Propreté par des propositions concrètes tirées des études et recherches menées par les étudiants et formateurs des Instituts régionaux.

IV.2.2. L'appui-conseil

Afin de répondre aux défis sociaux auxquels sont confrontés les pays africains, l'IPD va intensifier ses activités d'appui-conseils et d'accompagnement en innovation sociale, dans des thèmes tels que le logement, la santé, l'entrepreneuriat, le développement des collectivités, les énergies renouvelables, le recyclage, etc.

Par ailleurs, la création d'espaces, hubs et incubateurs d'ESS, dédiés à l'innovation sociale sur chacun des campus s'avère être une nécessité. Ainsi :

- ✓ Chaque campus va créer un hub et un incubateur d'innovation sociale en ESS : générateurs d'emplois, de revenus et de nouveaux partenariats.
- ✓ Chaque hub adhérera aux principes de fluidité et de diversité, se concentrer sur l'impact, favoriser l'entraide et le sentiment d'appartenance à une collectivité, faciliter le lien entre l'académique et la pratique, s'investir dans un développement responsable qui favoriser l'autonomisation des personnes, des collectivités et de l'Afrique ;
- ✓ Ces espaces partagés, non loin des espaces de formation, alimenteront la synergie et la collaboration entre le savoir et la pratique, l'innovation et le développement durable.

En partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées, l'IPD s'engage à tout faire pour :

- ✚ Elaborer et mettre en œuvre le projet/programme **IPD-emploi** dont le double objectif sera d'insérer tous ses étudiants, mais aussi de favoriser l'insertion professionnelle d'un important nombre des jeunes africains ;
- ✚ Mettre en place un incubateur de jeunes entrepreneurs africains ;
- ✚ Créer des entreprises laboratoires dans les domaines de l'agriculture et des technologies de l'information ;
- ✚ Elaborer et proposer un programme d'appui aux migrants ;
- ✚ Faire un plaidoyer pour l'application des décisions prises par les chefs d'Etat d'Afrique lors de leurs différents conclaves ;

- ✚ mobiliser les financements grâce au montage des projets destinés à faciliter la réinsertion économique des victimes des guerres et conflits armés aux périodes post-conflits ;
- ✚ vulgariser les textes de loi régissant la libre circulation dans les sous-régions d'Afrique et ceux promouvant la protection des droits des migrants, et en partenariat avec les gouvernements, renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la sphère de la paix et la sécurité en organisant des séminaires de formation sur les thèmes liés à la paix et à la sécurité ;
- ✚ faire un plaidoyer sur la traite et le trafic des enfants ;
- ✚ « reverdir » les quartiers des villes : fleurir les trottoirs, cultiver les places et les terrains d'immeubles, planter les arbres sur les cours et en bordure de routes, créer des forêts urbaines. L'IPD fera un plaidoyer auprès des ministères en charge des villes et de l'environnement et auprès des Maires afin de renforcer l'articulation ville/nature dans les pratiques urbaines actuelles et faire du citoyen un acteur à part entière de la nature en ville. Le « reverdissement » de la ville doit contribuer à modifier le paysage de la ville, à créer de microclimats et à réduire le réchauffement climatique dans les villes. Par ailleurs les étudiants de toutes les unités de formation des IPD-R, doivent être mobilisés pour les activités lors de la journée mondiale de l'arbre, de l'environnement, de la forêt et de la biodiversité, par des activités consistant à planter des arbres non seulement dans leur milieu d'étude, mais également dans les quartiers environnant leur campus ;
- ✚ les villes africaines connaissent une crise de sécurité marquée par l'augmentation de la délinquance et de la criminalité. Selon nous, il est illusoire de penser que la police, la gendarmerie et la justice peuvent contribuer à l'amélioration durable de la sécurité des personnes et des biens sans que les citoyens ne s'y impliquent fortement. L'exemple des comités de vigilance en appui aux forces armées dans l'Extrême Nord du Cameroun dans la lutte contre la secte Boko Haram montre que les acteurs informels de la sécurité, naguère peu considérés par les pouvoirs publics sont devenus indispensables au maintien de la sécurité et de la paix dans les quartiers et villages. La gouvernance de la sécurité dans les villes africaines n'est plus l'apanage des seuls services de l'État. La mise en place du processus de la décentralisation et, surtout, le développement du secteur privé de la sécurité, doit amener les États à gouverner en négociant et en composant avec ces acteurs. L'IPD veut se positionner dans le processus d'implication des civils dans la sécurité par la formation à la prévention de la criminalité et par le plaidoyer auprès des autorités publiques afin qu'elles mettent en place des mécanismes et des instruments d'implication formelle des citoyens dans la production de la sécurité et la gestion des conflits dans leur milieu de vie ;
- ✚ chaque année, dans les villes d'Afrique, des milliers de personnes sont expulsées de leurs domiciles par les pouvoirs publics et se retrouvent dans la rue. La plupart de temps, ces expulsions se font

en dehors de toute procédure régulière, sans que les intéressés aient été consultés ni avertis selon des modalités satisfaisantes, ni même dédommagés. Ces évictions forcées font perdre à de nombreuses familles leurs logements et leurs biens personnels, mais aussi leur réseau social. Des années après avoir été expulsées, les victimes de ces évictions sont toujours sans domicile, privées de tout, et en proie à la misère. Elles n'ont été ni relogées ni indemnisées, et la plupart n'a pas la possibilité de saisir la justice et d'exercer les voies de recours utiles. L'IPD fera des plaidoyers en faveur de la restructuration des quartiers précaires, à l'image du projet Nylon de Douala qui a permis de viabiliser et d'intégrer cette zone dans la ville de Douala. La restructuration devrait réduire les déguerpissements ;

- ✚ accompagner les Communes urbaines dans la gouvernance locale des villes. Il s'agit de s'appuyer sur les exigences du développement local qui prônent à la fois le partage du pouvoir, le partage des savoirs et le partage des acquis comme facteur de durabilité des villes. C'est donc une véritable politique de gestion de la cité par la base qui consiste à associer toutes les parties prenantes à la résolution des problèmes urbains. L'IPD continuera en partenariat avec les communes urbaines et à travers son unité de formation « **Développement Local** », à dispenser dans la quasi-totalité des Instituts régionaux, mettre en place des Comités d'Animation et de Développement (CAD) dans les quartiers et les accompagner dans leur travail. Ces CAD seront les relais de la Commune dans les quartiers.

IV.2.3. La recherche

Dans le cadre de la recherche, l'IPD s'engage à sauvegarder la paix, la sécurité et le développement durable en Afrique à travers les actions suivantes :

- la réalisation des études pour mesurer les besoins et le niveau de développement du marché du travail en Afrique ;
- la réalisation d'une étude approfondie sur la migration et le développement dans les régions d'Afrique pour mieux l'appréhender et proposer des actions durables ;
- la réalisation d'une étude sur la contribution des migrant(e)s (main-d'œuvre) à l'emploi, à la croissance économique, au développement et à la réduction de la pauvreté tant dans les pays d'origine que des pays d'accueil ;
- la réalisation d'une étude sur la situation des migrants dans les forêts de Nador et de Selouane au Maroc ;
- la réalisation d'une étude sur la fuite des cerveaux, ainsi que sur l'épargne des migrants et son impact sur les économies de sa zone de compétence.

IV.3. Sur le plan environnemental

Face aux défis écologiques majeurs que rencontre l'Afrique, quant à la protection de l'environnement, la gestion durable des forêts et de la faune, la protection des eaux, la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, l'IPD, par ses activités tridimensionnelles apporte des solutions efficaces pour déchiffrer l'actualité du DD, afin de s'impliquer efficacement dans sa mise en œuvre et vulgariser ce concept jusqu'ici mal compris du grand public.

IV.3.1. La formation

A travers la formation des cadres africains en Etude du Milieu, Développement Local entre la 1^{ère} et 2^e année dans la quasi-totalité des IPD-R, ainsi que la diversité d'autres programmes offerts en licence, Master et Doctorat PhD, la base de solutions à ces problèmes est établie surtout dans la spécialité « Environnement et Gestion des Ressources Naturelles » de l'IPD-AC. Ces enseignements professionnels dispensés de façon pratique par des experts, offrent une pléthore d'acquis sur les sujets et indiquent comment les affronter.

IV.3.2. L'appui-conseil

L'appui-conseil met en contact les formateurs avec les structures administratives et privées pour renforcer leur capacité en matière de DD et faciliter ainsi son application. On peut citer à titre d'exemple le PROFADEL de l'IPD-AC.

Mettre en pratique ces différentes interventions pour la protection de l'environnement et répondre efficacement aux grands défis écologiques, exige de l'IPD qu'elle :

- ✓ récapitule par thème tous les résultats des travaux effectués jusqu'ici en Master « EGRN » dans des recueils spécialisés sous le regard des experts et les transmette à qui de droit pour la mise en application ;
- ✓ favorise le fait que les futurs sujets de recherche en Master/Doctorat ciblent les grands problèmes environnementaux cruciaux afin de recommander des solutions futures efficaces à récapituler et à appliquer.

IV.3.3. La recherche

Le programme recherche-action de l'IPD permet et permettra davantage de traiter de façon empirique et efficace, à travers des cas pratiques, les

problèmes écologiques récurrents et de faire des suggestions pouvant baliser le chemin vers des solutions durables.

IV.4. Sur le plan culturel

Au-delà des considérations économiques, sociales et environnementales, l'IPD apporte des réponses aux défis culturels qui incombent au peuple africain. L'IPD consacre la détermination de l'identité de l'Homme par sa culture.

IV.4.1. La formation

Pour répondre aux défis culturels de l'Afrique, l'IPD entend :

- Concevoir dans le cadre de ses programmes de formation, un ensemble d'outils qui expliquent clairement ce que l'on entend par développement, par culture, par dimension culturelle du développement, avec des exemples pratiques de stratégies qui soient susceptibles de séduire les hommes politiques, les fonctionnaires, les ONG, ceux qui travaillent dans le secteur culturel et les organismes d'aide au développement ;
- Organiser des rencontres internationales visant à clarifier le principe d'une dimension culturelle du développement, afin d'éviter la confusion, et de céder à une trop grande généralisation susceptibles de mal faire passer le message ;
- Impliquer la société civile dans les programmes de formations sur la dimension culturelle du développement en Afrique, car, elle s'avère être le principal vecteur d'un changement aussi profond.

En effet, pour l'IPD, le développement par la culture, ça marche, mais ça marcherait mieux si :

- les termes utilisés étaient définis avec plus de clarté ;
- ceux qui proposent des projets vantaient plus efficacement auprès des partenaires les plus importants les mérites du concept qui les anime et des modalités de leur mise en œuvre ;
- on procédait à une évaluation plus rigoureuse des projets couronnés de succès, ainsi que des pratiques infructueuses ;
- on dénombrait davantage d'ambassadeurs et de praticiens de cette dynamique qui soient informés et crédibles dans le monde « en développement ».

IV.4.2. L'appui-conseil

Amener les leaders africains à comprendre et susciter leur volonté politique, de sorte que la responsabilité de cette tâche soit confiée à ceux qui ont un intérêt direct à obtenir que la dimension culturelle du développement du continent ait enfin droit d'être citée ;

Amener la communauté africaine, voire internationale à établir un indice de développement culturel, qui permette d'assurer un suivi et de déterminer quelles mesures doivent être prises et à quel endroit ;

Créer une plateforme en instaurant des commissions régionales mixtes qui réunissent des représentants de la société civile et des partenaires gouvernementaux de tous les pays africains avec pour mission de définir et de gérer des stratégies axées sur la culture et le développement et d'en assurer le suivi.

IV.4.3. La recherche

Afin d'utiliser la recherche pour répondre aux défis culturels qui incombent à l'Afrique, l'IPD concentrera principalement les recherches de ses thésards sur trois axes stratégiques :

- l'appui aux projets de production artistique culturelle ;
- la conception des outils axés sur la participation pour l'élaboration des politiques culturelles locales ;
- le renforcement de la dimension locale et de proximité des projets culturels.

Il semble important de promouvoir un nouveau paradigme de la dimension culturelle du développement pour que voient le jour des idées et des politiques nouvelles en la matière. En effet, Ce n'est qu'au moyen d'une participation ouverte et profonde que les priorités et les mesures à prendre pourront être définies. Cependant, les bonnes idées ne prouvent leur valeur qu'une fois mises en œuvre.

IV.5. Sur le plan politique

Les éléments fondamentaux qui ressortent du volet politique sont: la liberté, l'égalité de considération de tous les groupes sociaux, les élections, l'alternance au pouvoir et une bonne appréhension de la question des minorités. Autant de réalités qui devraient avoir pour finalité la résolution adéquate de la question de l'égalité entre tous les citoyens. Pour atteindre ce but, l'information à apporter va concerner, outre la grande majorité, les décideurs et tous ceux qui sont engagés ou influencent d'une manière

ou d'une autre les questions politiques, c'est-à-dire, la société civile à qui l'organisation sociale et politique de la plupart des pays confèrent aujourd'hui un poids incontestable même si en Afrique elle est encore naissante.

IV.5.1. La formation

Pour l'IPD, l'information ou l'éducation consistera, dans une première phase, à faire naître chez les responsables, par la sensibilisation, une réelle volonté politique de s'engager dans la voie de l'instauration d'un environnement démocratique propice à la promotion de la paix. Car les situations de conflit et d'incompréhension relèvent, à notre avis, plus du refus de créer les conditions favorables à la paix que de la méconnaissance des règles élémentaires de la démocratie. Comme on le voit, la sensibilisation et l'éducation ne concernent donc pas que les couches les plus démunies de la société. Même si leurs besoins paraissent immenses, l'éducation pour la démocratie et la culture de la paix ne saurait en être à sens unique. Elle consisterait, pour les uns et les autres, à comprendre leurs propres droits et devoirs. Le devoir pour certains d'accepter la mise en place de toutes les conditions d'instauration d'un climat démocratique viable et donc d'espaces favorables à l'expression libre des opinions. Cela signifie que les outils de communication tels que les médias doivent être développés aussi et orientés vers tous les groupes sociaux.

L'IPD entend donc contribuer au changement politique en Afrique en créant à travers ses formations une nouvelle classe de dirigeants africains, ayant à cœur le respect des principes fondamentaux de la démocratie et la sauvegarde de la paix et de l'unité africaine.

IV.5.2. L'appui-conseil

Au regard de sa longue expérience en matière de politique africaine, l'IPD peut proposer un ensemble d'actions rentrant dans le cadre de ses activités d'appui-conseil susceptibles d'apporter des réponses aux défis politiques que connaît le continent. Il s'agit :

- d'orienter les médias vers la promotion de l'information et de l'éducation afin que "la participation éclairée du peuple aux affaires de l'état et au fonctionnement de la société" en arrive à influencer sur toutes les structures démocratiques que l'on tente de mettre en place ou que l'on a déjà mises en place. Ce sera alors, le gage de la promotion de la démocratie parce qu'il y aura nécessairement à travers tout cela l'émergence d'une communication véritable,

valorisante et démocratique, prélude à l'instauration de la concertocratie, d'un dialogue fructueux et à la compréhension mutuelle entre tous les citoyens ;

- d'interpeller à travers un plaidoyer la responsabilité des décideurs politiques et de toute la société civile qui doivent, à notre avis, s'approprier l'éducation dans ce sens en cherchant à comprendre l'efficacité d'un tel environnement de dialogue et de participation ;
- de promouvoir le dialogue entre les différentes couches de la société et d'encourager à l'instauration d'une véritable communication démocratique, afin d'essayer d'endiguer les conflits ethniques ou régionalistes, et enfin, de mettre en place des structures de concertation essentielles ou de sauvegarder celles existantes ;
- de militer en faveur de la création de moyens techniques devant permettre l'instauration du dialogue et s'atteler résolument à l'éradication de l'illettrisme, voie indispensable pour l'atténuation du phénomène d'exclusion politique ;
- de contribuer au renforcement de la démocratie tout en demeurant neutre afin de mieux promouvoir la paix ;
- de réfléchir aux moyens de faire de la promotion du respect des valeurs politiques et de la culture de la paix en Afrique, un impératif auquel chaque Africain doit s'attacher aujourd'hui face aux nombreux conflits qui ravagent certaines parties de ce continent.

IV.5.3. La recherche

Les réponses de l'IPD quant aux défis politiques de l'Afrique rentrant dans le cadre de son activité de recherche seront orientées vers quatre thèmes prioritaires :

- la gestion des ressources communes ;
- le règlement pacifique des différends et conflits ;
- l'avenir de la démocratie en Afrique ;
- l'interdépendance entre paix, sécurité et développement en Afrique.

IV.6. Sur le plan juridique

La dimension juridique requiert une attention toute particulière, car, le respect des textes applicables dans les pays demeure une utopie. En effet, l'on observe une justice à deux vitesses, dans laquelle certaines franges

de la population sont au dessus des textes. C'est pourquoi, l'IPD propose des solutions susceptibles de surmonter ces défis auxquels fait face l'Afrique sur le plan juridique. Pour y parvenir, elle s'appuie sur sa tridimensionnalité ; recherche, appui-conseil et formation.

IV.6.1. La formation

Au travers de la formation de longue durée, de courte durée, à distance, à la carte et sur mesure, et des ateliers et séminaires de formation, l'IPD tente de répondre aux défis de l'Afrique dans le domaine juridique. En effet, dans le cadre de son programme d'études doctorales qui consacre la recherche appliquée au développement, les jeunes chercheurs disposant d'une formation dans le domaine juridique seront orientés vers les questions de respect des textes juridiques dans les pays et d'efficacité de la justice africaine afin qu'ils mènent au-delà de la recherche fondamentale communément menée dans les Universités classiques, une recherche appliquée au développement, afin d'apporter des solutions concrètes à ces défis qui entravent le bon fonctionnement du domaine juridique en Afrique.

IV.6.2. L'appui-conseil

Dans le cadre de ses activités d'appui-conseil, l'IPD va entreprendre un ensemble d'actions dans le but de répondre aux défis que connaît l'Afrique dans sa dimension juridique du développement. Il est question :

- d'accompagner les chefs d'Etats africains dans un processus de reconnaissance de la qualité des systèmes juridictionnels nationaux et régionaux du continent ;
- de faire un plaidoyer pour susciter l'égalité des tous les citoyens devant les institutions judiciaires, sans exception aucune ;
- de faire un plaidoyer en faveur d'une véritable autonomie du pouvoir judiciaire dans tous les pays africains, afin de garantir l'égalité de tous devant la justice ;
- de solliciter un statut consultatif au sein du système de l'Union africaine et des Nations unies pour les questions de justice et de développement en Afrique ;
- de travailler en partenariat avec les tribunaux internationaux pour s'assurer que les procès se déroulent conformément aux dispositions internationales prévoyant un procès équitable ;
- de contribuer à ce que les dirigeants africains comparaissent devant les tribunaux africains dans la mesure du possible, ou sur le sol africain devant des tribunaux spéciaux, notamment ceux mis en place par l'Assemblée de l'UA ;

- de travailler en partenariat avec les organisations de défense des droits de l'Homme et Afrique et prioritairement celle de défense des droits des femmes et des enfants.

IV.6.3. La recherche

La recherche pourrait aider l'IPD à répondre aux défis de l'Afrique dans la dimension juridique de son développement par le biais d'un certain nombre d'actions. En effet, à travers la recherche en Master et Doctorat, l'IPD va susciter des travaux sur la problématique des droits humains en Afrique.

V. LIGNES ESSENTIELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE NOUVEAU PARADIGME

Dans le cadre de son nouveau paradigme, l'IPD voudrait promouvoir un développement Concerté, Décemment et Durable. Ce qui signifie que cette durabilité repose sur des piliers importants : la durée, le respect des droits humains, la dignité de la personne, l'équité, la solidarité, la démocratie (participation), les coûts et les financements maîtrisés. La présentation des objectifs de cette nouvelle orientation de l'IPD permettra d'asseoir les grandes orientations du plan d'action stratégique de l'institution pour la période allant de 2017-2022.

V.1. Objectifs visés

La révolution stratégique opérée par l'IPD dans le cadre du présent document, plus d'un demi-siècle après sa création, a un objectif général et des objectifs spécifiques.

V.1.1. Objectif général

De manière globale, l'IPD entend par ce nouveau paradigme, contribuer au développement de l'Afrique à travers la formation, l'appui-conseil, la recherche afin de créer une nouvelle classe de leaders africains ; des Hommes convaincus par les valeurs de l'IPD et capables de prendre en charge le développement du continent, à quelque niveau que ce soit.

V.1.2. Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, l'IPD entend aider les Etats africains à :

- Sortir du fondamentalisme du marché ;
- Sortir de la privatisation des biens communs (terres, eau, air) ;
- Sortir par tous les moyens de cette crise globale où le modèle actuel a conduit le continent africain.

Pour ce faire, les pays africains devraient :

- Démocratiser leurs économies (entreprises et projets) et leurs gouvernances (favoriser les territoires, décentraliser et promouvoir le développement local) ;
- Repenser la solidarité (répartition des revenus dans l'entreprise entre travail-capital et management) et renouveler l'Etat social ;
- Mieux gérer leurs environnements et les ressources qu'ils disposent ; se mettre au vert. Mieux nourrir la planète et redéployer l'environnement ;
- Intensifier les relations internationales Nord/Sud et Sud/Sud au bénéfice des territoires ;
- Faire émerger un mouvement pour une action politique fédérative et mondiale.

V.2. Orientations du Plan d'action stratégique 2017-2022

Les grandes orientations du plan d'action stratégique de l'IPD respectent la tridimensionnalité de l'institution.

V.2.1. Dans le domaine de la formation

Les orientations ci-après devront être prises en compte dans le cadre du Plan d'action stratégique 2017-2022 :

- ✓ L'IPD doit se faire distinguer par rapport aux autres espaces universitaires (pas seulement dans le discours) ;
- ✓ Le renforcement de la formation continue à la carte pour la mise à niveau de l'existant et l'adaptation du potentiel RH disponible ;
- ✓ Former non seulement des spécialistes de développement durable, mais aussi des hommes et des femmes de terrain ; Ce qui suppose un cadre de travail épanouissant dans lequel travail personnel, lecture, culture, spiritualité soient au rendez-vous ! Trouver les activités et les moyens de former de tels hommes et femmes et leur donner une méthode efficace de travail et d'organisation de leur emploi de temps ;
- ✓ Donner priorités aux spécialisations suivantes :
 - Défense de l'environnement et gestion des biens communs de l'humanité
 - Modèles de création d'entreprises collectives et responsables (propriété du capital, répartition des revenus (salaires et dividendes), accès au pouvoir et bonne communication
 - Formation à la gestion des conflits et à la promotion des droits humains
 - Promotion de l'action sociale (mutuelles de santé, campagnes de soins de santé primaire, gestion des centres de santé et hôpitaux) et de l'action culturelle (expositions, théâtre pour le développement, etc.)
 - Formation d'experts en financement (recherche de financement, montages financiers, création et promotion de banques coopératives et d'institutions de micro-finance, plan d'investissements)
 - Formation des gérants et directeurs de telles institutions financières
 - Formation de négociateurs et de gestionnaires de projets du commerce international (matières premières agricoles et ressources naturelles (pétrole, gaz, minerais)
 - Formation d'experts en financement du développement et en commerce équitable
 - Formation des leaders capables de créer des projets d'emploi Jeunes/Migrants (PME et secteur informel)
 - Recyclage des leaders paysans pour une agriculture paysanne d'abord, productrice de vivriers et ensuite de produits à vendre
 - Formation des aménageurs de l'espace (ville-campagne)

- Formation à la gestion de projets pour des techniciens déjà formés : eau potable, TAS, etc.

V.2.2. Dans le domaine de l'appui-conseil

Afin de réadapter son action dans le domaine de l'appui-conseil, l'IPD devra :

- S'ouvrir au consulting, afin de démontrer sa compétitivité sur le plan international et d'explorer cet important marché de la commercialisation du savoir et du savoir-faire ;
- Renforcer les spécificités de l'IPD qui ont fait d'elle l'une des meilleures institutions africaine depuis sa création ;
- S'investir dans la formation des consultants afin de renforcer de manière pérenne les capacités des acteurs des institutions publiques et privées et de la société civile ;
- Créer une plateforme de consultants à l'IPD et mettre en place un réseau solide d'experts consultants ;
- Consolider l'image positive des étudiants de l'IPD auprès des structures de recrutement afin de leur faciliter l'accès au marché de l'emploi dès la fin de leur formation ;
- L'IPD doit être attentif aux changements et à l'écoute des réactions de son environnement ;
- Se rapprocher davantage des décideurs politiques et saisir les occasions panafricaines et internationales pour y partager les programmes et la vision de l'IPD ;
- Actualiser les axes stratégiques de l'IPD en tenant compte de la nouvelle donne économique et sociale du continent ;
- Accompagner les collectivités locales (élaboration des stratégies, des plans d'action, la formation, l'élaboration des outils de travail, le suivi-évaluation etc.) ;
- Le partenariat avec les départements publics pour apporter son assistance technique et son appui institutionnel (privilégiant l'insertion par l'économique et le développement local..) ;
- Mettre en place un réseau solide des anciens étudiants de l'IPD qui soit un miroir pour l'Institution sur la scène continentale et un instrument de facilitation d'accès à l'emploi pour les jeunes étudiants de l'institution.

V.2.3. Dans le domaine de la recherche

Dans le domaine de la recherche, quelques grandes lignes requièrent toute notre attention. Il s'agit de :

- ✓ Créer les outils de communication sophistiqués pour la publication des actions de l'institution ;
- ✓ Créer les Groupes de réflexion pour définir les modèles, les choix de l'IPD ainsi que les moyens pour lesquels passer à l'action ;
- ✓ appliquer la « tridimensionalité » (Formation-Recherche-Appui/conseil) dans les Instituts ;
- ✓ développer et augmenter le nombre de zones laboratoires dans les IPD-R et principalement au centre international pour le développement concerté décent et durable de l'IPD ;
- ✓ renforcer l'utilisation de la recherche appliquée au développement pratiquée dans le cadre du programme d'études doctorales de l'IPD ;
- ✓ publier tous les résultats des recherches menées par les formateurs, le staff ou les étudiants de l'IPD et les vulgariser afin de répandre les valeurs de notre institution.

ANNEXES 1/ Brève présentation des Défis de l'Afrique

L'Afrique reste confrontée au cours de ce 21^{ième} siècle à un ensemble de défis, donc les plus importants sont :

- Défis de l'industrialisation du continent ;
- l'agriculture et le développement rural ;
- les migrations et le développement ;
- Défis de l'emploi et de l'entreprenariat des jeunes ;
- Défis de la gestion durable des ressources naturelles ;
- les enjeux écologiques et la protection de l'environnement pour le développement de l'Afrique ;
- Défis de la négociation internationale et de la place de l'Afrique dans les échanges (commerce international) ;
- Défis de l'aide au développement : le financement du développement de l'Afrique ;
- la paix, la sécurité et le développement ;
- la décentralisation, la gouvernance et le développement local ;
- le développement des capacités de l'Afrique ;
- l'intégration régionale et la mondialisation ;
- l'urbanisation et la gestion des villes.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ACP, (2013), *libre circulation en zone CEEAC : mythe ou réalité*, extrait réalisé par l'ONG Un Monde Avenir, Douala, 19 pages.
- BIT, (2006), *Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre*, première édition, Suisse, 97 pages.
- BIT, (2014), *Migration équitable : un programme pour l'OIT*, rapport du Directeur Général, 103 session, Genève, 27 pages.
- CEA (2010) : *Les Economies de l'Afrique Centrale en 2010*, Ed. Je Publie.
- Eric DUROUSSET, « *A qui profitent les actions de développement ?* » la parole confisquée des petits paysans (Nordeste, Brésil), l'Harmattan, 2001.
- Emmanuel Kamdem, « *Concertalisme, concertocratie et économie sociale* », Harmattan Cameroun, 2012.
- Essombè Edimo J.R. et CEA (2011) : *Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique Centrale*, in « *Les Economie de l'Afrique Centrale 2011* », Ed. Je Publie.
- FAO (2009) : *Rapport sur le développement agricole dans le monde, 2009*
- Guilhaudis J. J. (2005) : *Relations internationales contemporaines*, Lexis Nexis.
- MADE Afrique, (2015), *la migration africaine état des lieux*, 233 pages.
- Moreau Defarges Ph. (2009) : *Relations internationales : 1 question régionale*, Editions du Seuil, 2009
- OIM, (2015) : *Dialogue international sur la migration : migration et famille*, N° 24, OIM, Genève, 104 pages.
- OIM, (2013) : *Etat de la migration dans le monde en 2013*, OIM, Genève, 224 pages.
- OMC (2014) : *Rapport sur le commerce mondial en 2014*, [WWW.wto.org](http://www.wto.org)
- ONUDI (2010) : *Rapport sur le développement industriel dans le monde 2010 : résumé analytique*, Washington DC,
- Perruchoud R. (Dir.), (2007), *Glossaire de la migration*. N°9, Droit international de la migration, OIM. Un Monde Avenir, (2015), *les états de lieux de la migration en Afrique centrale*, Douala,
- Union Africaine (2014) : *Agenda 2063*, Addis-Abeba.
- Sylvie Brunel, *Le développement durable, collection Que sais-je ?*, presses universitaires de France, 2010.

Webographie :

-http://publications.iom.int/bookstore/free/IML_9_FR.pdf

-Sur l'UNION AFRICAINE et l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité cfrrwwsite

